

GUIDE de pêche

2026

58

Fédération Départementale
de la Pêche et de la Protection
du Milieu Aquatique de la Nièvre



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

GÉNÉRATION
PÊCHE

www.federationdepeche58.fr

Ensemble respectons...



La sécurité

- **Soyez prudent :** vérifiez météo, débits, règles de navigation et manœuvres des barrages. Munissez-vous d'équipements de sécurité adaptés et numéros d'urgence. Prévenez votre entourage. Ne mettez personne en danger, ni vous ni les autres.
- **Tenez-vous à distance** des lignes électriques et passez dessous, la canne à l'horizontale. A proximité des lignes, le danger est de provoquer un arc électrique même sans contact.



La réglementation

- **Ayez à disposition votre carte de pêche** et tout document complémentaire. Disponible sur cartedepêche.fr cette carte d'adhésion à votre association permet de financer les actions dans l'intérêt des pêcheurs et des milieux.
- **Appliquez la réglementation** consultable dans le guide annuel de votre AAPPMA et de votre fédération départementale ou sur leur site internet. Cette réglementation : période de pêche, type, taille et nombre des espèces pêchées... est définie dans l'intérêt des peuplements en place et pour la pérennité de notre activité.
- **Facilitez le contrôle** par les agents assermentés. La réglementation et les agents qui la font respecter agissent dans l'intérêt des pêcheurs et des milieux.



Les espèces pêchées

- **Adaptez le matériel et la pratique aux captures attendues** (ardillon écrasé ou non, hameçons simples ou triples, engins et filets, épuisette sans nœud, assommoir, mètre, ciseaux...). Cela permettra de limiter les manipulations de la capture.
- **Agissez rapidement avec votre capture pour la conserver ou la remettre à l'eau.** Dans les deux cas, limitez au strict minimum les temps de manipulation (idéalement décrochage rapide dans l'eau, photo...). L'assèchement des branchies d'un poisson hors d'eau est rapide et ses organes internes vulnérables.



Le milieu naturel

- **Veillez sur la flore et la faune sauvages, leur milieu de vie et de reproduction** (végétation des rives, fond de la rivière, amorçage...). Tous ces éléments biologiques contribuent à la bonne santé des peuplements de poissons.
- **Alertez votre association, la fédération départementale ou les autorités compétentes des situations qui vous paraissent anormales :** mortalités de poissons importantes, pollutions, braconnage, espèces inconnues...
- **Respectez les interdictions de transfert d'espèces d'un lieu de pêche à l'autre.** Vérifiez, nettoyez et séchez votre matériel (bottes, bourriches, bateau...). Certaines espèces peuvent nuire très sévèrement à la pêche ou perturber les peuplements en place : végétaux envahissants, poissons exotiques, poissons porteurs de maladies ou concurrents des autres poissons...



Les lieux et les usagers

- **Partagez les lieux avec les autres pêcheurs et usagers avec courtoisie et civisme :** emprise du matériel dans l'eau, sur les berges ou les halages...
- **Préservez les lieux et leurs aménagements dans l'intérêt des pêcheurs et des autres usagers** (berges, plantations, bétails, clôtures et barrières, stationnements...). Le droit de pêche accordé par les propriétaires dépend aussi du bon comportement des pêcheurs.
- **Récupérez les déchets** (fil de pêche, hameçons, verre, plastique, plombs...). Ils souillent les sites et peuvent être dangereux.

MOT DU PRÉSIDENT

La Nièvre, vert pays des eaux vives, est un slogan qui donne déjà envie de tremper son fil dans l'eau, tant le département offre des possibilités multiples et diverses d'exercer un loisir de pleine nature.

Des lacs du Morvan au fleuve Loire, en passant par les grands plans d'eau du centre nivernais, des rivières à truite de moyenne montagne aux petits et moyens cours d'eau et étangs de plaine, sans oublier les canaux, la Nièvre possède une telle variété de milieu aquatique que vous n'aurez que l'embarras du choix pour votre destination halieutique.

Dans un but de faciliter la pratique de notre loisir préféré, les 42 Associations de Pêche du département sont en réciprocité totale, 1ère et 2ème catégorie, sans aucune restriction ou supplément ; ce qui donne la possibilité pour tout pêcheur ayant acquitté une des réciprocités interdépartementales EHGO, Club Halieutique ou URNE de venir chez nous prendre du plaisir au bord de l'eau sans à avoir à déboursé un centime de plus.

En parcourant ce guide, vous découvrirait également plusieurs spots spécialisés ou labellisés disposant d'équipements adaptés, suivant le type de pêche que vous recherchez.

Au nom de toute l'équipe de la Fédération de Pêche de la Nièvre, il me reste qu'à vous souhaitez un très bon séjour dans notre magnifique département qui vous réservera, j'en suis sûr, d'agréables surprises.

Prenez du plaisir en toute simplicité.

Le Président Fédéral
Christian HEINTZ



REFLETS D'ÉCAILLES NIVERNAISES.

La pêche de la carpe, tant à dire sur cette passion. Pour ma part cette pratique m'habite depuis maintenant un peu plus de 34 ans. J'ai débuté dès mon plus jeune âge avec une canne de 3 M au coup et une boîte d'asticots.

Les premiers gardons sortis de l'eau m'ont ravi, mais l'envie de sortir plus gros m'a vite trotté dans la tête.

« LA CARPE », c'est sur ce poisson que mon dévolu s'est jeté.

La technique de la pêche en batterie été implantée en France et les premières bouilletes faisaient leur apparition depuis peu dans les magasins multisports. Pour une initiation je me tournai vers mon père qui me fie la réalisation de quelques montages. Pour tout ce qui est de la suite j'ai pris mon courage à 2 mains, et mes affaires de pêche.

Mes premiers spots de pêche furent sur les berges du canal latéral à la Loire dans l'Allier, s'en suivirent quelques enduro organisés sur différents lacs de départements voisins, et la vie fait qu'aujourd'hui grâce à une évolution dans ma vie personnelle j'arpente les berges des rivières de la Nièvre depuis maintenant 13 ans. Un département où la richesse des endroits de pêche est innombrable (canal du nivernais et latéral à la Loire, l'Aron, la vieille Loire, la Loire, plusieurs étangs et lacs de barrage ainsi que quelques secteurs ouverts toute l'année en pêche de nuit.

Des AAPPMA et une fédération de pêche à l'écoute de chacun.

Un grand merci à toutes les personnes qui œuvrent pour que l'on puisse, nous amoureux de la pêche assouvir notre belle passion.



DUCLOUX Ludovic



Génération Pêche : L'application des pêcheurs de loisir !

- Explorez les lieux favoris pour vos sorties de pêche !
- Renseignez votre carnet de pêche avec toutes vos captures comme un pro !
- Une carte de pêche dématérialisée pour toute la famille.
- Découvrez-en plus sur vos poissons favoris !

Téléchargez gratuitement l'application

DISPONIBLE SUR Google play

Disponible sur App Store

REGIONS NATURELLES PÊCHE



DÉDICACES
PLURIELLES

SIGNALÉTIQUE
CONCEPTION GRAPHIQUE
COMMUNICATION
FORMATIONS
FILMS







**maison des
SPECIALISTES**

www.dedicaces-plurielles.fr
23, rue de la Jonction à NEVERS - 09 75 75 84 28

PÊCHE DE LA CARPE

RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE À TOUTE HEURE (JOUR ET NUIT) ET SUR TOUTES LES EAUX LIBRES

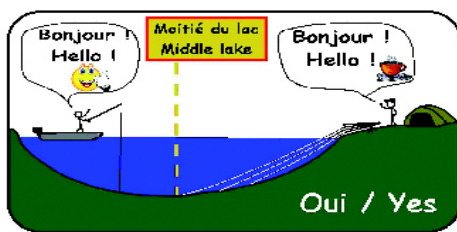
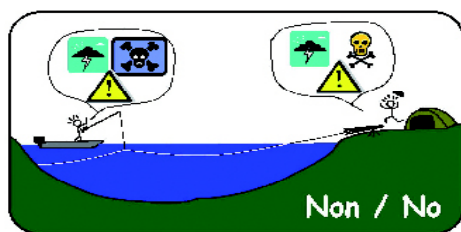
L'utilisation d'embarcations ou de dispositifs radiocommandés pour déposer des lignes est interdite. La pose des montages ne doit se faire que par lancer à l'aide de cannes à partir du bord. En plan d'eau, la pose des lignes ne doit se faire au delà de l'axe médian. Tout pêcheur amateur ne peut transporter vivantes les carpes de plus de 60 cm.

RÈGLEMENTATION APPLICABLE SUR LES PARCOURS DE PÊCHE DE NUIT

La pêche est autorisée uniquement à partir de la rive. En plan d'eau, la zone autorisée à la pêche à toute heure ne peut en aucun cas dépasser, d'une part l'axe médian de la retenue, et d'autre part les deux perpendiculaires à la berge correspondant aux limites amont et aval du parcours. Seules les bouillettes et esches d'origine végétale sont autorisées pendant la pêche de nuit. L'existence d'un parcours de pêche de nuit n'autorise en aucun cas à faire du camping réglementé par chaque commune sur son territoire. Durant les heures de pêche de nuit, aucune carpe capturée par les pêcheurs ne peut être maintenue en captivité ou transportée.

Les carapistes pratiquant la nuit se doivent d'être exemplaires en matière de respect de l'environnement et de respect d'autrui (pêcheurs ou non). Le non-respect des règlements, les ordures abandonnées dans la nature, la divagation des chiens, les vacarmes nocturnes sont autant de sources de nuisances qui compromettent à terme le maintien des secteurs de nuit. Le comportement de quelques-uns peut mettre en péril une activité prisée par de nombreux adeptes.

Les parcours autorisés sont balisés et délimités sur place



RÉCIPROCITÉ DÉPARTEMENTALE ET INTERDÉPARTEMENTALE SUR L'ENSEMBLE DES 42 AAPPMA NIVERNAISES



SOMMAIRE

Réglementation	p.8
Pêche des écrevisses	p.9
Secteur Loire aval	p.11
Secteur Loire amont - Allier	p.21
Secteur Aron aval - Alène	p.33
Secteur Aron amont - Bazois	p.45
Secteur Nièvre	p.53
Secteur Morvan des lacs, Yonne amont Cure et Chalaux	p.57
Secteur Yonne aval	p.67
Guides APN clubs	p.72
Pêche aux engins	p.73
Parcours spécifiques	p.74
Hébergements pêche	p.82

Loire aval	P 11
Loire amont, Allier	P 21
Alène, Aron aval	P 33
Aron amont, Bazois	P 45
Nièvre	P 53
Morvan des Lacs,	P 57
Yonne, Cure, Chalaux	
Yonne aval	P 67

2^{ème} catégorie piscicole

- Rivières du domaine privé
- Rivières du domaine public
- Canaux (domaine public)
- Plan d'eau

1^{ère} catégorie piscicole

Domaine privé

- Taille de la truite, 23 cm
- Taille de la truite, 25 cm
- Taille de la truite, 20 cm
- Routes principales

● Siège A.P.P.M.A.

LES COURS D'EAU, LES ÉTANGS ET LES LACS

N°	COURS D'EAU	N°	COURS D'EAU
1	Abron	38	Lyonnet
2	Acolin	39	Maria
3	Acotin	40	Mazou
4	Alène	41	Meulot
5	Allier	42	Montagne
6	Alnain	43	Morion
7	Andarge	44	Nièvre
8	Anguisson	45	Nièvre d'Arzembouy
9	Armançe	46	Nièvre de Champlemy
10	Aron	47	Nièvre Petite
11	Asvins	48	Nohain
12	Auxois	49	Oisy
13	Barathon	50	Ozon
14	Beuvron	51	Pargon
15	Bridier	52	Renèvre
16	Brinjame	53	Richaufour
17	Caillot	54	Roche
18	Canne	55	Saint-Eugénie
19	Chaloux	56	Saint-jean
20	Chazelles	57	Saint-Marc
21	Cheuille	58	Saint-Michel
22	Chevannes	59	Sauzay
23	Colâtre	60	Senelle
24	Cousin	61	Sourde-Douceline
25	Cressonne	62	Talvanne
26	Cure	63	Termin
27	Donjon	64	Touron
28	Dornette	65	Trait
29	Dragne	66	Tramboulin
30	Druyes	67	Veynon
31	Fontbout	68	Vignan
32	Garat	69	Vrille
33	Guignon	70	Yonne 1 ^{ère} Cat.
34	Heuille	71	Yonne 2 ^{ème} Cat.
35	Houssière	72	Canal du Nivernais
36	Ixeure	73	Canal latéral à la Loire
37	Loire		

ÉTANGS ET LACS

A	Étang de Vaux et Baye 230 ha
Aa	Étang cigogne à la Fermeté
B	Lac de Pannecière 520 ha
C	Lac des Settons 360 ha
D	Lac de Chaumeçon 135 ha
E	Lac de Saint-Agnan
F	Lac du Croissant (Yonne - domaine public - 1 ligne) 150 ha
G	Étang Grénétier La Machine
H	Étang de Chevenon
I	Étang du Goulot
J	Étang com. de Moulins-Engilbert 1 ^{ère} Cat. (1 ligne)
K	Trous de la Celle
L	Étang communal de Pouilly/Loire (cher)
M	Étang communal de Prémery
N	Étang de Bourdoiseau
O	Étang de Cossaye
P	Étang bouteille à St Saulge
Q	Étang d'Imphy
R	Étang du Chatelet Arleuf
S	Étang du Pré-Lecomte Clamecy
T	Étang de la Boue Rémyilly (lieu dit le buisson Guipied)
U	Étang d'Arthel
V	Étang com. de Vandenesse 1 ^{ère} Cat. (1 ligne)
W	Étang de la Tuilerie Carpodrome fédéral à Cercy-la-Tour
X	Étang com. de St Sulpice
Y	Étang du Merle Crux-la-Ville
Z	Étang des Charmilles à Mesves-sur-Loire

CARTE DE RÉCIPROCITÉ INTERDÉPARTEMENTALE EHGO (Entente Halieutique du Grand Ouest)

La carte de pêche Interfédérale permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE

Cartes nivernaises personne mineure, découverte, promotionnelle femme et hebdomadaire :
Réciprocité totale sans achat de vignette dans les départements orange, verts et jaunes

LOIRE ET ALLIER LOTS LOUÉS PAR LES AAPPMA DE LA NIÈVRE

PÊCHE À 4 LIGNES SUR LES DEUX RIVES (CHER OU ALLIER ET NIÈVRE) SANS RECIPROCITE
INTERDEPARTEMENTALE



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA NIÈVRE

174, Faubourg du Grand Mouësse - 58000 NEVERS

Tél. 03 86 61 18 98 - Fax : 03 86 61 93 04

Site Internet : www.federationdepeche58.fr

E.mail : fede.peche58@gmail.com

Bureaux ouverts : lundi au jeudi de 8 h à 17 h 30 - vendredi de 8 h à 16 h 30

Crédit photo : Fédération Nationale de la pêche en France (F.N.P.F) Laurent Madelon - Laurent MADELON crédits photo/FNPF, Ludovic DUCLOUX, Nicolas CARBO, Vivien CADIAT, Ivan ALFIER, Benjamin PERRIN, Sébastien ROUSSEAU, Fred MARKUS, Jeff GENEVILLIERS et Hervé Menot.

Reproduction Interdite - Conception et impression : INORE GROUPE IMPRESSION - Varennes-Vauzelles

RÉGLEMENTATION

Retrouvez toute la **RÉGLEMENTATION NIVERNAISE** actualisée sur le site de la Fédération et dans le guide du pêcheur



TAILLES LÉGALES DE CAPTURE DES POISSONS

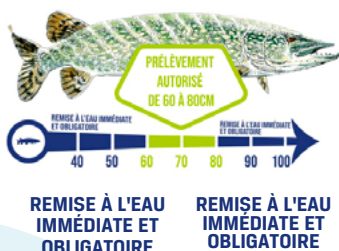
TAILLES LÉGALES DE CAPTURE DES POISSONS

BROCHET	60 cm
SANDRE	50 cm
BLACK BASS	30 cm
ALOISE	30 cm
LAMPROIE MARINE	40 cm
OMBRE COMMUN	30 cm
TRUITE ARC-EN-CIEL	23 cm
TRUITE FARIO	25 ou 23 cm
20 cm dans les cours d'eau du Morvan (voir carte page 6)	

ATTENTION EN 2026



LAC DES SETTONS : A partir de l'année 2026 et afin de préserver l'espèce brochet, une fenêtre de capture est mise en place. Seuls les brochets dont la taille est comprise entre 60 et 80 cm peuvent être conservés dans la limite du quota fixé à un seul brochet par jour et par pêcheur.



ÉTANG DE LA BOUE : Attention !!! le black bass est classée en no kill.

ÉTANG DU MERLE : Pêche interdite depuis la digue du barrage jusqu'à une distance de 40m en amont (balisage par des bouées). La pêche est également interdite depuis les passerelles en bois dans les queues. Depuis 2025, une fenêtre de capture du brochet a été mise en place. Seuls les brochets dont la taille est comprise entre 60 et 80 cm peuvent être conservés dans la limite du quota fixé à un seul brochet par jour et par pêcheur.

LAC DE PANNECIÈRE : Attention, sur la plage de Bonin (Montigny en Morvan) ainsi que sous le camping de Corancy (100m de part et d'autre de la mise à l'eau), la pêche depuis la rive sera interdite en juillet aout. L'utilisation des rampes de mise à l'eau sera également interdite durant cette période. Pêche de nuit autorisée du 1^{er} février au 30 juin et du 24 aout au 31 octobre.

ÉTANG BOUTEILLE : Black bass classé en No kill.

ÉTANG DE BAYE : Mise en place d'un secteur de pêche de la carpe de nuit de 200m : En rive gauche. Limite amont : Pied de la digue de Vaux - Limite aval : point situé à 200m de la digue de Vaux.

NOUVEAU PARCOURS DE PÊCHE de la carpe de nuit sur le canal du nivernais à Mont et Marré (875m): Limite amont : 50m en aval de l'écluse de Mont et Marré - limite aval : écluse d'Orgues.



MODALITÉS D'UTILISATION D'UNE EMBARCACTION

LAC DE ST AGNAN : navigation autorisée moteur électrique uniquement.

CHAUMEÇON : navigation autorisée moteur électrique uniquement.

SETTONS : navigation autorisée moteur électrique ou thermique sans limitation de puissance, se renseigner auprès de la fédération pour savoir si la taxe de navigation est toujours en vigueur.

PANNECIÈRE : navigation autorisée moteur électrique ou thermique 4 temps, 6 CV maximum.

VAUX - BAYE : navigation autorisée moteur électrique uniquement.

MERLE : navigation autorisée uniquement moteur électrique

Respectons nos poissons

QUOTA CARNASSIERS

(Sandre - Brochet - Black-Bass)

Limitation à 3 prises/jour/pêcheur
dont 1 brochet maximum. Pour une

pêche responsable,
limitons notre prélèvement
DÉCRET du 7 avril 2016

Actualités du département



Facebook



FDAAPPMAS8



federationdepeche5852

PÊCHE DES ECREVISSES

Savoir les reconnaître

Dans la Nièvre, 6 espèces d'écrevisses sont présentes

RÉGLEMENTATION :

- Être en possession d'une carte de pêche (interdépartementale, personne majeure, mineure, découverte, femme, vacances ou journalière).
- En 1^{ère} catégorie, pêche pendant la période d'ouverture.
- En 2^{ème} catégorie, pêche autorisée toute l'année.
- Pas de taille réglementaire de capture. Interdiction de les relâcher, de les introduire dans un autre milieu ou de les transporter vivantes.

LE MODE DE PÊCHE, LA BALANCE

Vous pouvez pêcher avec un maximum de 6 balances par titulaire de carte dont le diamètre sera inférieur ou égal à 30 cm. Il est interdit de les pêcher à la main ou à l'aide d'une épuisette ou d'une nasse.

QUAND LES PÊCHER ?

La meilleure période s'étend de juin à octobre. Les écrevisses sont peu actives en hiver et au printemps (phase de reproduction.)

COMMENT LES TUER ?

Pour tuer une écrevisse il faut lui ôter le Telson. C'est la partie centrale de la queue reliée à l'intestin.

LES MEILLEURS COINS DE LA NIÈVRE

En 1^{ère} catégorie : L'Yonne, la Cure, le Chalaux, l'Anguisson, la Dragne, le Veynon, ou la Ste Eugénie.

En 2^{ème} catégorie : La Nièvre, le Beuvron, l'Yonne en aval de Marigny- sur-Yonne et les lacs du morvan.



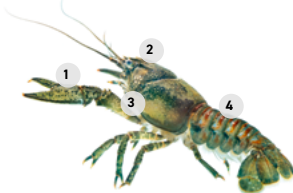
Les espèces nuisibles à pêcher toute la saison

L'écrevisse Signal ou écrevisse de californie
Pacifastacus leniusculus



1. Pincers avec tâche bleutée ou blanche, rouge sur le dessous
2. Céphalothorax et pincers lisses

L'écrevisse Américaine
Orconectes limosus



1. Ergot pointu sur l'article précédant les pincers
2. Rostre à bords parallèles en forme de gouttière
3. Epines de part et d'autre du sillon cervical
4. Tâches brunes sur l'abdomen

L'écrevisse Rouge de Louisiane
Procambarus clarkii

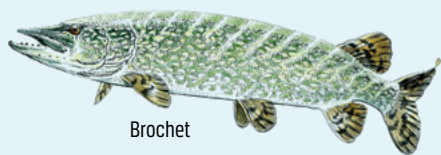


1. Rostre à bords convergents
2. Sillons thoraciques très rapprochés
3. Nombreuses aspérités sur le thorax et les pincers
4. Couleur rouge



Après avoir fixé un morceau de poisson au centre de la balance (reliée à une corde), le pêcheur la positionne à l'aide d'une canne fourchue.

LES POISSONS D'EAU DOUCE



Brochet



Epinoche



Ablette



Rotengle



Sandre



Loche



Gremille



Crapet de roche



Chabot



Hotu



Spirin



Vandoise



Brème



Black bass



Goujon



Pseudorasbora



Vairon



Perche soleil



Aspe



Chevesne



Bouvière



Poisson chat



Ecrevisse



Barbeau



Truite fario



Lamproie



Tanche



Gardon



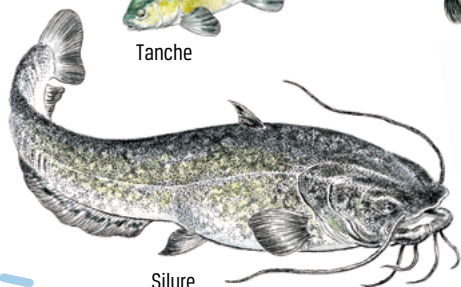
Truite arc-en-ciel



Carpe



Carassin



Silure



Ombre commun



Perche



Anguille



VRILLE LOIRE ET SABLIERES

St Amand en Puisaye
Myennes

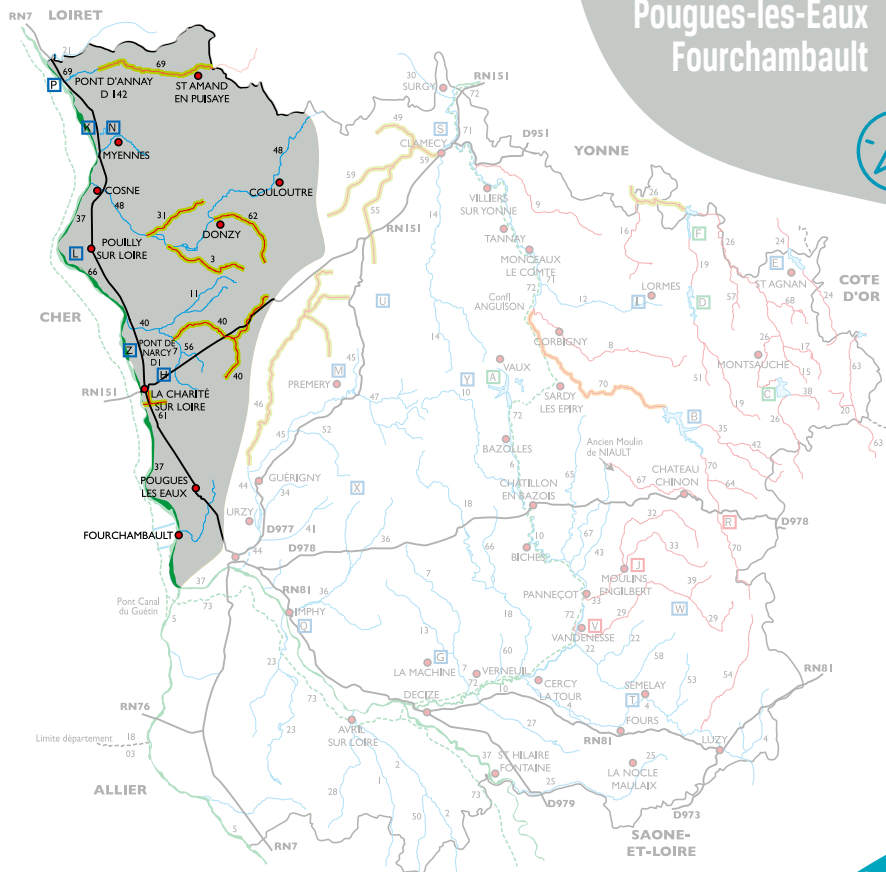
NOHAIN ET LOIRE

Cosne-Cours-sur-Loire
Pouilly-sur-Loire
Couloutre
Donzy

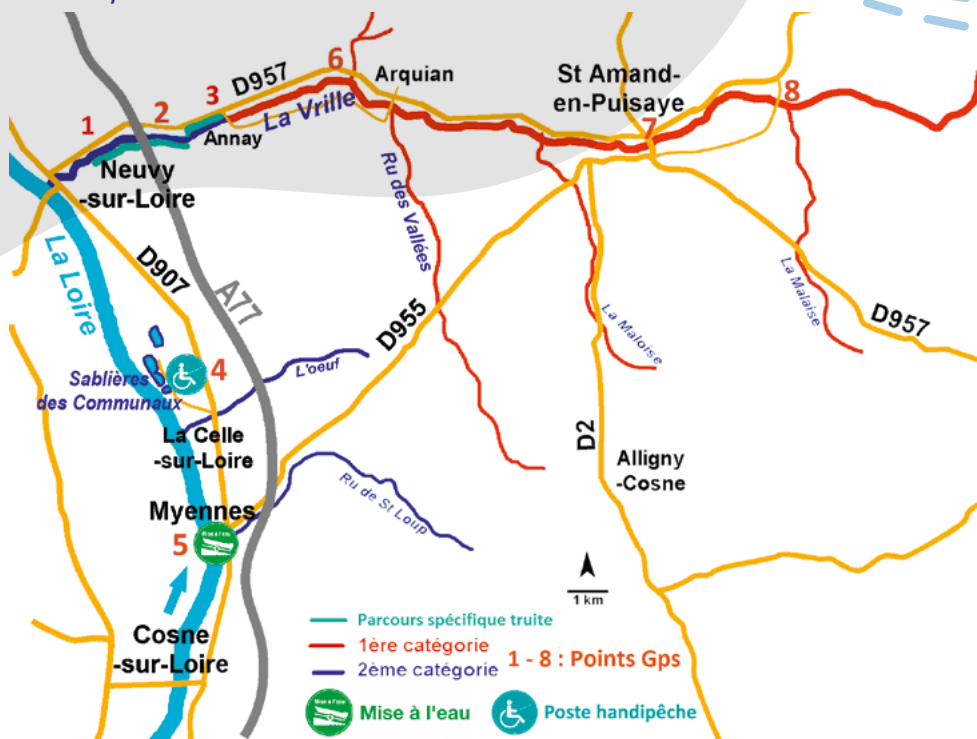
MAZOU ET LOIRE

La Charité-sur-Loire
Pougues-les-Eaux
Fourchambault

SECTEUR LOIRE AVA



VRILLE, LOIRE ET SABLIERES



AAPPMA DE MYENNES

Président : BERGIN Alain, 06 60 85 48 13

Trésorier : PLETU Patrick, 03 86 26 90 29

Site internet de l'AAPPMA :

aappma-la-myennoise.wifeo.com



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Annay : Mairie, lundi au jeudi de 7h30 à 12h15, le vendredi de 7h30 à 12h00, 03 86 39 22 65

Myennes : chez Alain BERGIN, les Poules Chiens, 58187 MYENNES, 06 60 85 48 13

Neuvy/Loire : Mairie, lundi, mardi, jeudi, vendredi, : 8h30-12h et 13h30-17h, mercredi, samedi : 9h-12h, Place de la Mairie, 03 86 39 20 33

La celle sur Loire : Bar restaurant Le p'tit Cellois 29 rue de Paris 58440 La Celle sur Loire. 03 58 05 18 69 ouvert tous les jours sauf le dimanche. Eviter les heures de service : 11h - 14h.

AAPPMA DE ST AMAND EN PUISAYE

Président : MARLIN François, 06 30 86 93 62

Trésorier : CHEVRIER Pascal, 06 74 14 11 13



DÉPOSITAIRES DE CARTES

St Amand : Maison de la Presse, centre ville le matin, 03 86 39 61 02

Dampierre sous Bouhy : Bar chez Kiki, 03 86 26 42 32



AAPPMA « LA MYENNOISE » DE MYENNES



Vrille

2^{ème} catégorie piscicole de Annay à Neuvy

Parcours sportif de pêche à la truite de 4 km. **Réglementation spécifique, voir parcours page 74**

1📍 47.5310511 , 2.8943451 (Accès parcours)

2📍 47.5324984 , 2.9135960 (Accès parcours)

3📍 47.5380314 , 2.9293256 (Accès parcours)



Merci de vous garer au mieux pour laisser le passage aux agriculteurs.



Les Sablières des Communaux ou « trous de la Celle »

2^{ème} catégorie piscicole

Petites sablières de quelques hectares, faciles d'accès.

Cadre sauvage rappelant les bras morts de Loire.

4📍 47.4779839 , 2.9115444 (Accès Sablières)



Embarcations interdites sur les plans d'eau. Bonne population de carnassiers et de carpes. Ponton handipêche sur la 1^{ère} sablière.



Loire

2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Accès facile à l'amont de la mise à l'eau de Myennes.

5📍 47.4449974 , 2.9300706 (Mise à l'eau)

AAPPMA « LA GAULE POYAUDINE » DE ST AMAND EN PUISAYE



Vrille

1^{ère} catégorie piscicole

La Vrille est une rivière de plaine plutôt sinueuse et souvent encaissée, mais relativement agréable à pêcher à roder.



Accès interdit par le chemin de la station de pompage « Le Patureau » à St Amand. L'accès pêche se fait par le bief du château.

6📍 47.5406277 , 2.9830347 (Accès par STEP)

7📍 47.5318272 , 3.0728747 (Bief du château)

8📍 47.5411842 , 3.1154151 (Moulin Courrot)



NOHAIN ET LOIRE



AAPPMA POUILLY

Élections à venir

 **DÉPOSITAIRES DE CARTES**

Carte en vente sur cartedepeche.fr

AAPPMA COSNE

Président : OUAGNE Christian, 03 86 26 60 43

Trésorier : PARDIEU Marc, 03 86 28 48 78

 **DÉPOSITAIRES DE CARTES**

Cosne : OT Loire Vignobles et Nohain, Palais de la Loire, rue du Général de Gaulle, 03 86 28 11 85

Cosne : Quincaillerie Cosnoise, 52 rue du commerce, 09 82 55 66 88

Cosne : Bricomarché, rue des Fondateurs, Parc du Val de Loire, 03 86 28 80 40

AAPPMA DONZY

Président : FREMION Alain, 06 89 27 49 67

Trésorier : GARNIER Jean-Luc, 06 60 72 20 21

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Donzy : Le Grand Monarque, 10 rue de l'étape, 03 86 20 42 45
Donzy : Médiathèque de Donzy. Permanence des bénévoles de l'AAPPMA les deux derniers mercredi après-midi et les deux derniers samedi matin qui précèdent l'ouverture de la truite (14 mars 2026).

Donzy : Au QG (Bar tabac), 17 rue Notre Dame, 09 87 49 64 77

Corvol : L'Amiral, 45 bis grande rue, 03 86 29 13 19

Ciez : Bar le ruisseau, 1B place St martin 58220 Ciez.
 06 32 63 04 98.

Beaumont-la-Ferrière : Café des Bertranges Le Bourg,
 03 86 38 18 85

AAPPMA COULOUTRE

Président : GONDARD Jean-Marc, 06 77 26 37 73

Trésorier : GAUDRY Joël, 06 70 32 69 51

 **DÉPOSITAIRES DE CARTES**

Contactez l'AAPPMA



AAPPMA « LE BARBILLON » DE POUILLY-SUR-LOIRE



Loire 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Fleuve sauvage, la Loire s'exprime totalement dans le secteur de Pouilly-sur-Loire où les îles sont nombreuses. Nous sommes ici au cœur de la Réserve Naturelle du Val de Loire.

5📍 47.311463 , 2.899463 (Accès rive gauche)

6📍 47.266318 , 2.979974 (Mise à l'eau)

4📍 47.3154840 , 2.9009022 (Mise à l'eau)



Mise à l'eau d'une barque possible en rive droite à quelques kilomètres en amont de Pouilly, en aval de Mesves sur Loire. Présence importante du silure et de l'aspe. Étang communal avec ponton handipêche en rive gauche.



Étang communal 2^{ème} catégorie piscicole - 1,3 ha

Très accessible sur tout son pourtour. Ponton handipêche.

7📍 47.2748896 , 2.9557150

AAPPMA « LA COSNOISE » DE COSNE COURS-SUR-LOIRE



Loire 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Le Nohain et la Loire confluent dans Cosne. Il en résulte un secteur de pêche varié, entre rivière de plaine de 2^{ème} catégorie et fleuve sauvage. La pêche peut se pratiquer en pleine ville. Les plus solitaires préféreront la Loire avec ses îlots et ses bras secondaires.

2📍 47.4134886 , 2.9213670 (Mise à l'eau)



Mise à l'eau d'une barque possible en rive droite en aval du pont, place de la Pêcherie. Présence importante du silure et de l'aspe. Embouchure Nohain-Loire intéressante pour les carnassiers, notamment la perche. Parcours de carpe de nuit en Loire sur 3 km en rive droite, entre la descente à bateau et l'entrée de Myennes. Ponton handipêche sur le Nohain Place de la Chaussade.



Nohain 2^{ème} catégorie piscicole

3📍 47.4100967 , 2.9224732 (Poste handipêche)



Étang de Bourdoiseau 2^{ème} catégorie piscicole - 1,3 ha

Remise à l'eau des amours obligatoire

1📍 47.4823018 , 2.9800578



AAPPMA « LA TRUITE » DE DONZY



Nohain 2^{ème} catégorie piscicole

Parcours situé sur la rivière le Nohain, affluent de la Loire, entre le pont en amont du lieu-dit Les Cabets et le pont de Champcelée.

8📍 47.34519 , 3.09930 (Les Cabets)



PARCOURS PASSION
(VOIR PAGE 75)



Rivière assez courante dans ce secteur où les captures peuvent aller de la truite au brochet en passant par de gros chevesnes.

Talvanne 1^{ère} catégorie piscicole

Pêche autorisée sur 1 km en amont du bourg de Donzy.

9📍 47.374886 , 3.14333



AAPPMA « LE BROCHET » DE COULOUTRE



Nohain 2^{ème} catégorie piscicole

Le Nohain est une rivière de plaine plutôt profonde et agréable à pêcher.

Le site est muni d'un sentier praticable par tous.

10📍 47.421829 , 3.230683



Peuplement intermédiaire entre une 1^{ère} et une 2^{ème} catégorie, allant de la truite fario au brochet...



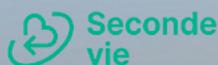
+ de 200m² dédiés à la pêche

Centre Commercial Carrefour Marzy

58180 Marzy

03 86 71 65 70

www.decathlon.fr



DECATHLON FISHING

Magazines, catalogues, affiches, Roll-up,
Bâches, Panneaux et tous vos supports
de communication imprimés avec qualité.

**IMPRIMERIE
INO RE GROUPE**

*Pour le respect des couleurs
et de l'environnement*

VARENNES-VAUZELLES | 03 86 71 05 70

www.inoregroupe.fr | contact@inoregroupe.fr

MAZOU ET LOIRE



AAPPMA DE FOURCHAMBAULT

Président : CARACCO Michel,
06 83 99 00 36

Trésorier : Alain BORDET,
06 62 40 31 15

📖 DÉPOSITAIRES DE CARTES

Fourchambault : Bar Tabac l'Odyssée
4 place de l'église, 03 86 61 01 70

Fourchambault : Maison de la Presse
(Fourchambault) 24 rue Gambetta,
09 83 22 98 52

Fourchambault : Café Des arts 45 rue
du 4 septembre, 09 67 71 45 85

AAPPMA DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE

Président : DESPONT Didier, 06 07 59 51 76

Trésorier : PUZIN Jérôme, 06 76 09 57 86

📖 DÉPOSITAIRES DE CARTES

La Charité/Loire : Office de tourisme de la charité sur Loire, Place Ste croix
58400 la Charité sur Loire, 03 86 70 15 06

La Charité/Loire : Librairie Presse Sonate d'Auteurs, 39 grande rue, 03 86 70 06 86

Mesves sur Loire : Proxi Marché Mesves, 33 route d'Antibes, 03 86 37 94 09

AAPPMA DE POGUES-LES-EAUX

Président : TARDY Bernard, 06 17 93 54 20

Trésorier : CHERRY Philippe, 03 86 90 13 98

📖 DÉPOSITAIRES DE CARTES

Pougues : EURL Le Marcassin ARMURERIE DUDRAGNE, 1 rue du 8 mai 1945. 03 86 58 79 19

Pougues : Le Tabac de l'Avenue 50 avenue de Paris, 03 86 68 57 14

AAPPMA « L'ABLETTE » DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE



Loire 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Nous sommes ici en limite de la Réserve Naturelle du Val de Loire. L'accès au site de la Blancherie est facile et un parking permet de stationner plusieurs véhicules.

3📍 47.1687216 , 3.0098664 (Mise à l'eau La Blancherie)

4📍 47.1155374 , 3.0340841 (Mise à l'eau tronsanges)



Le secteur est bien pourvu en silures, aspes, perches et poissons blancs. Une mise à l'eau bétonnée (assez pentue) est à disposition des pêcheurs. Secteur carpes de nuit en amont du pont sur 500 m.

Étang des Charmilles 2^{ème} catégorie

2📍 47.236991 , 2.985840

Mazou 2^{ème} catégorie

1📍 47.246792 , 2.988617



AAPPMA « LE ROSEAU » DE POUQUES-LES-EAUX



Loire 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

A hauteur de Pouques les Eaux, ancienne ville thermale, la Loire fait un méandre prononcé qui annonce déjà de beaux postes de pêche. Entre la mise à l'eau de Soulangy, l'accès à Germigny, et le chemin qui se prolonge après Montalin, les pêcheurs ont de quoi prospecter

5📍 47.0594891 , 3.0378440 (Mise à l'eau de Soulangy)



Descente à bateau bétonnée à Soulangy. Parcours de pêche de la carpe de nuit sur 8 km. La route communale de Soulangy menant à la rampe de mise à l'eau reste autorisée aux pêcheurs munis d'une carte de pêche valide !

AAPPMA « LA VANDOISE » DE FOURCHAMBAULT



Loire 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Le fleuve a reçu ici les eaux de l'Allier. Il prend des proportions plus importantes et offre des postes de pêche profonds en rive gauche en aval du pont de Fourchambault. La digue en travers et la sortie du canal sont des hauts lieux de la pêche ligérienne.

6📍 47.0264319 , 3.0783116 (Mise à l'eau)



Silures et aspes très présents dans le secteur.

Trous de la Folie 2^{ème} catégorie

7📍 47.0091508 , 3.0763776 (sablières)





Exco
Alpha

EXPERTISE COMPTABLE

SOCIAL & PAIE

JURIDIQUE & FISCAL

INDIVIDUEL
SOCIÉTÉ
ASSOCIATION
PME/PMI
TPE
LIBÉRAUX
FORÊT
IMMOBILIER
AGRICULTURE



**CHRISTIAN PERRIN BONDOUX
CÉDRIC MANEVY
PASCAL GIRARD**

38 rue Franchet d'Esperey
58000 Nevers
Tél. 03 86 59 52 78
exco.alpha@exco.fr

www.exco.fr





LOIRE ET BEC D'ALLIER

Nevers

Imphy

Avril sur Loire

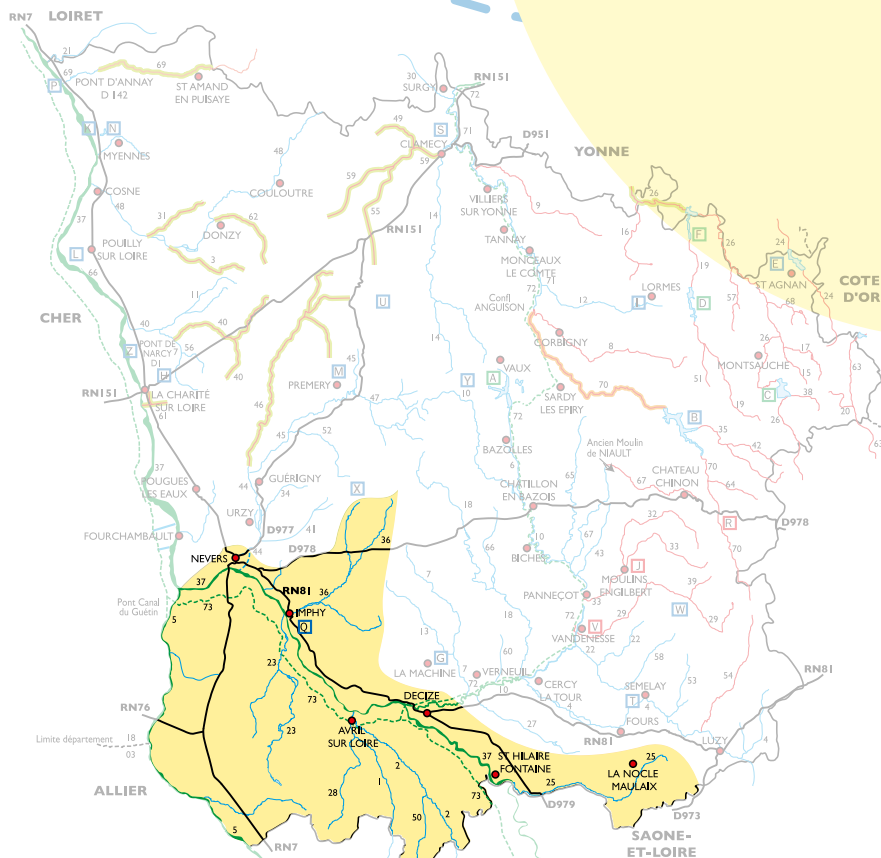
LOIRE AMONT, CONFLUENCE ARON ET CRESSONNE

Decize

St Hilaire-Fontaine/Charrin

La Nocle Maulaix

SECTEUR LOIRE AMONT ALLIER



LOIRE ET BEC D'ALLIER



1 - 9 : Points GPS

- Mise à l'eau
- Siège AAPMA
- Parcours carpe de nuit
- Autoroute et nationales
- Routes principales
- Domaine public :
 - Canaux
 - Cours d'eau
- Domaine privé
 - Cours d'eau

0 2,5 5 km



AAPPMA NEVERS

Président : LORY Dominique, 07 67 20 48 19
Trésorier : POLNY Vincent, 06 47 44 92 20

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Nevers : NEVERS PECHE Olivier LEPY, Rue du désert, 03 86 57 02 54

Nevers : AAPMA, Nevers Quai des Mariniers, mercredi après-midi de 17h à 19h, 03 86 57 28 41

Nevers : PACIFIC PECHE, 39 bd Pre des Bordes, 03 86 90 20 20

Nevers : Pêche Tech 3 quai de la Jonction, 06 67 39 12 86

Marzy : DECATHLON NEVERS MARZY Route de Fourchambault, 03 86 71 65 70

AAPPMA IMPHY

Président : GUYON Alain, 06 24 75 52 26

Trésorier : CHEVENIER Yoann, 06 60 64 16 46

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Imphy : Café de l'Union, 15 rue Paul Vaillant COUTURIER, 03 86 38 42 78

AAPPMA AVRIL/LOIRE

Président : MOREAU Didier, 06 15 52 36 34

Trésorier : MOREAU Benjamin, 06 25 55 12 18

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Avril/Loire : Mairie (mardi et vendredi, 14h-18h), 03 86 25 00 23

Decize : Abri du pêcheur 39 avenue de Verdun à Decize, 03 86 50 27 44

Dornes : Tabac Loto Presse Boizet, 43 place de la Mairie, 03 86 50 68 10

AAPPMA « LA CORCILLE » DE NEVERS



Loire 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public (sauf Nièvre)

Nevers est l'une de ces villes où les sites de pêche entourent les pêcheurs. Loire pour le silure, la carpe, les blancs, ou les perches, Canal et Bassin de la Jonction pour les sandres et les black-bass, et enfin embouchure du « Petit Canal », l'appellation locale de la Nièvre canalisée, pour les fritures d'ablettes et de gardons...

2♥ 46.962534 , 3.077807 (Bec d'Allier)

3♥ 46.978665 , 3.176638 (Mise à l'eau du peuplier seul)



Parcours de carpe de nuit sur près de 8 km au total autour de Nevers sur la Loire et le canal. Mise à l'eau au lieu dit « peuplier seul » en amont de pont de Loire (rive gauche). Présence d'aspes, de silures et de carpes importantes. Crapet de roches dans les digues et les zones caillouteuses.



Attention !!! le black-bass doit être remis à l'eau sur l'ensemble du canal latéral à la Loire des lots de l'AAPPMA de Nevers (du pont de la forêt de Sermoise jusqu'au pont canal du Guétin et jusqu'au port de la Jonction à Nevers)



Étang de Chevenon 2^{ème} catégorie

Label pêche famille, voir parcours page 81

6♥ 46.9124191 , 3.2245325



Étang de St Sulpice

Petit étang familial à la campagne.

Poissons blancs et brochets.

♥ 47.052325 , 3.351054

Les Trous de Cuffy 2^{ème} catégorie

Trois petites sablières côté Cher en aval du Bec d'Allier, parcours carpe de nuit et black-bass

1♥ 46.971569 , 3.06004



AAPPMA « LA TANCHE » D'IMPHY



Étang des Queudrins 2^{ème} catégorie piscicole

Étang de 4 hectares à vocation familiale. Simple d'accès. Présence d'un ponton handipêche. L'attrait principal est la pêche de la carpe.

📍 46.9173052 , 3.2856336



Possibilité de pêche de nuit de la carpe une dizaine de week-end dans l'année (se renseigner auprès de l'AAPPMA). Attention, la pêche aux leurres, la tirette et le manié sont interdits.

Loire - Pont de Loire 2^{ème} catégorie

L'aval du pont de Loire est un haut lieu pour la pêche des carnassiers. Suivant les saisons et le niveau d'eau, vous pouvez y prendre fréquemment des silures et des aspes de belle taille.

Sortie Ixœur 2^{ème} catégorie

Poste privilégié pour la traque des carnassiers et en particulier de l'aspe. Il est aussi possible de faire de belles pêches de poissons blancs.

📍 46.9288185 , 3.2565566 (Mise à l'eau Imphy) Attention en été le niveau bas de la Loire ne permet pas la mise à l'eau de gros bateaux.



AAPPMA « LE CHAT » D'AVRIL-SUR-LOIRE



Canal latéral et Loire 2^{ème} catégorie piscicole

Le site d'Avril sur Loire offre de multiples possibilités aux pêcheurs. Canal, étang, petites rivières, ou Loire, on passe de l'un à l'autre dans un rayon de moins de 2 kilomètres.

📍 46.8163309 , 3.3615768 (Canal poste handipêche)



Présence d'un poste handipêche sur le canal. Bonne population de carnassiers et de carpes.

Étang de Forgeneuve 2^{ème} catégorie

📍 46.81503349 , 3.3743792

Allier 2^{ème} catégorie

📍 46.8183473 , 3.0477653 (Mise à l'eau de Mornay-Allier)

PACIFIC PÊCHE
PARTAGEONS NOTRE PASSION

**LE PLUS GRAND CHOIX
D'ARTICLES DE PÊCHE
AU MEILLEUR PRIX**

VOTRE ESPACE PÊCHE DANS LA NIÈVRE

MAGASIN PACIFIC PÊCHE NEVERS

39 BVD GRANDS PRÉS DES BORDES, 58000 NEVERS
TÉL. 03 86 90 20 20



Suivez les actualités de Pacific Pêche !



**NOS PETITS
COURS D'EAU
NOUS ALERTENT.
ÉCOUTONS-LES !**

**SAUVONS
NOS RIVIÈRES**
ACTE 4 : SOS petits cours d'eau

COGEP

**Une vision
augmentée
du conseil.**



**Découvrez notre
approche originale**

www.cogep.fr





Groupe
Simonneau
DISTRIBUTEUR AUTOMOBILES

Découvrez la nouvelle gamme Renault près de chez vous et bénéficiez des conseils de nos experts.

Choix du modèle, de l'équipement, de la carrosserie adaptée, ou encore aide au choix de financement.

NOS VÉHICULES COUPS DE COEUR

NOUVELLE RENAULT CLIO



RENAULT 5 E-TECH ÉLECTRIQUE



RENAULT 4 E-TECH ÉLECTRIQUE



RENAULT SYMBIOZ E-TECH ÉLECTRIQUE SANS RECHARGE



Éric REGNAULT

Conseiller commercial VN
eregnault@groupe-simonneau.fr
06.08.25.65.12

Renault Decize - Simonneau Automobiles

173 route nationale, 58300 Saint-Léger-des-Vignes
03.86.25.09.73

Pensez à covoiturer #SeDéplacerMoinsPolluer



LOIRE AMONT, CONFLUENCE ARON ET CRESSONNE



AAPPMA DECIZE

Président : VAJDIC Laurent,
06 21 89 78 48

Trésorier : BROUTOT Christophe,
06 14 78 10 89



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Decize : L'Abri du Pêcheur,
39 Av de Verdun, 03 86 50 27 44

Decize : Port de Decize,
Bassin de la Jonction, 03 73 15 00 00

Decize : Office de tourisme, Place du
Champ de Foire, 03 86 25 27 23

Cossaye : le 777, 33 route de Decize,
03 86 30 17 09.

AAPPMA ST HILAIRE FONTAINE-CHARRIN

Président : MARTIN Davy,
06 50 97 48 42

Trésorier : PIAT Christophe
06 48 11 22 47



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Saint Hilaire Fontaine : Au St Hilaire,
16 route de Genève, 03 58 01 52 51

Decize : Abri du pêcheur 39 avenue de
Verdun à Decize,
03 86 50 27 44

AAPPMA LA NOCLE MAULAIX

Président : ROY Michel,
06 05 24 23 76

Trésorier : BAUDIN Hervé 06 09 33 88 13



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Carte disponible chez le Président
Prendre rendez-vous par téléphone au
préalable.

Cartes disponibles sur cartedepeche.fr



AAPPMA « LA BRÈME » DE DECIZE



Loire, Aron et canal à Decize 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Toute la ville de Decize est entourée d'eau. Du canal à la Loire, en passant par l'Aron et l'ancien lit du fleuve (Vieille Loire), tous les poissons et toutes les pêches y sont possibles.

📍 46.8395182 , 3.4436617 (Mise à l'eau)

📍 46.838310 , 3.450942 (Mise à l'eau)



« Silures, sandres, carpes, black bass, crapets de roche, friture et même aloses (lors de la migration (mai-juin), Decize est un paradis pour les pêcheurs et offre de nombreuses possibilités - 2 mises à l'eau - Nouveaux parcours carpes de nuit de 15 km sur le canal latéral - Nouveau : Etang de Cossaye (voir page 79)

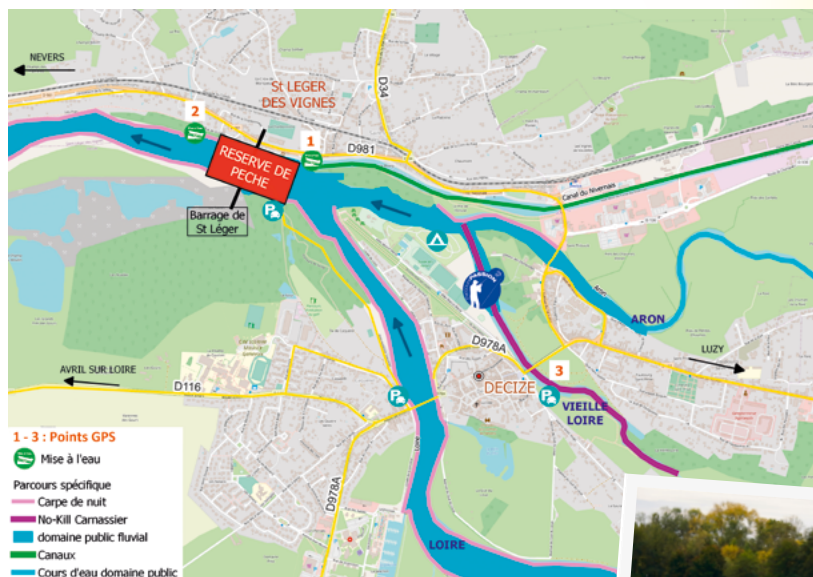


PARCOURS « NO-KILL BLACK-BASS »

Vieille Loire 2^{ème} catégorie piscicole - LABEL PASSION

L'AAPPMA de Decize a déversé de nombreux black-bass sur ce parcours afin de développer une pêche ludique et moderne avec ce poisson combatif et passionnant. Afin de pérenniser le site, l'instauration du no-kill était obligatoire.

📍 46.828067 , 3.466574



En complément du No kill black bass déjà instauré, les espèces sandre, perche et brochet doivent être obligatoirement remises à l'eau sur l'ensemble de la vieille Loire à Decize. Seule la pêche aux leurres est autorisée.



Pas de Pêche des carnassiers du dernier dimanche de Janvier exclu jusqu'au 30 juin inclus.



SECTEUR LOIRE AMONT ALLIER



AAPPMA « L'EPINOCHÉ » DE ST HILAIRE FONTAINE - CHARRIN



La Loire et le Gour du Perray 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Entre la Loire et ses méandres et le Gour du Perray, zone annexe au fleuve, les pêcheurs ont de quoi prospecter. De gros silures et de gros brochets se font tous les ans dans le secteur.

49 46.7787884 , 3.5735368 (Mise à l'eau)

59 46.7519051 , 3.6299630 (Mise à l'eau)



Les nombreux méandres de ce secteur offrent des postes à carnassiers et à carpes sympathiques à pêcher. Des blacks-bass sont présents dans le Gour.



AAPPMA « LE VAIRON NOCLOIS » DE LA NOCLE MAULAIX



La Cressonne 2^{ème} catégorie piscicole

Situé dans le sud-est du département, la Cressonne est un affluent direct de la Loire. Elle marque sur une bonne partie de son linéaire la délimitation entre la Nièvre et la Saône et Loire.

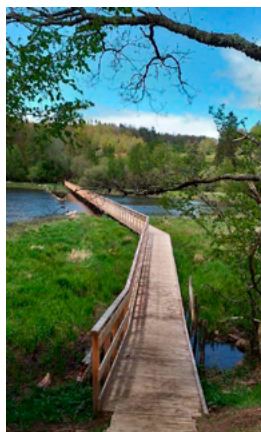


Rivière typique pour les pêches à roder, la Cressonne possède un peuplement très varié. Les pêches aux appâts naturels de saison sont à privilégier (vers, sauterelles, fruits, ...).



UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE DANS LES AMÉNAGEMENTS ÉCOLOGIQUES

- Restauration hydromorphologique,
- Maintien ou restauration de la continuité écologique,
- Aménagements de cours d'eau, d'étangs, de canaux, de zones humides,
- Création et restauration de plans d'eau, mares, digues,
- Renforcement de berges, étanchéité de canaux,
- Aménagements pastoraux : clôtures, abreuvoirs, ...
- Création de sentiers, passerelles ou ponts en bois.



BBF INTERVIENT ÉGALEMENT DANS L'EXPLOITATION DE FORÊTS, DANS LE TRANSPORT ET POSSÈDE UNE SCIERIE.

LE MOULIN TALA

*Ouverture
de la truite
le 1^{er} weekend
de mars*

**Au cœur du Parc du Morvan,
venez pêcher la truite
dans un cadre reposant et préservé
(½ journée ou journée)**

**Pisciculture du Moulin Tala
58140 – BRASSY**

**Tél / Fax : 03 86 22 22 61
Restauration sur place**

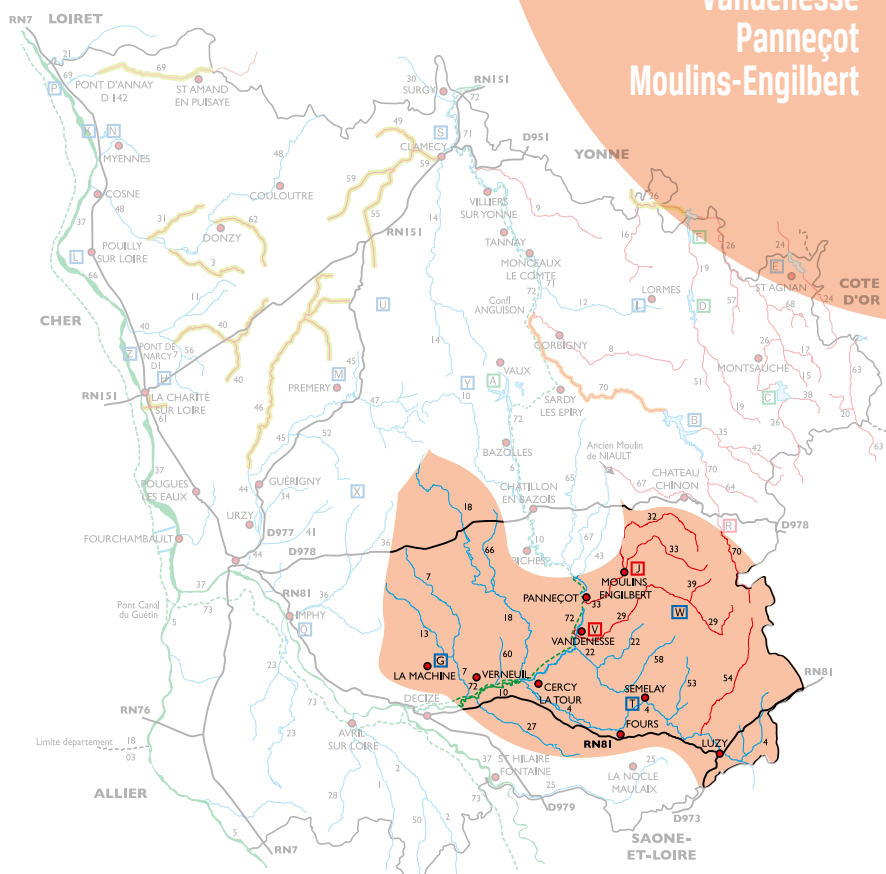


ARON AVAL
La Machine
Verneuil
Cercy la Tour

ALÈNE ET ROCHE
Fours
Semelay
Luzy

ARON ET DRAGNE
Vandenesse
Panneçot
Moulins-Engilbert

SECTEUR ARON AVAL ALÈNE



ARON AVAL



AAPPMA LA MACHINE

Président : CISZAK Gérard,

06 60 94 83 78

Trésorier : CHARASSE Jean-Claude,

03 86 50 95 09



DÉPOSITAIRES DE CARTES

La Machine : Le Marché du

Bricolage, 03 86 50 80 65

Anlezy : Epicerie Mme Boulanger,

03 86 60 27 66

AAPPMA VERNEUIL

Président : PELLE Bernard,

06 14 29 71 10

Trésorier : RANTY Jean,

06 84 48 02 65



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Vente de carte chez le président.

(Contact ci-dessus)

Verneuil : Mairie, 03 86 50 51 33.

Lundi : 8h30-12h et 13h30-17h ;

mardi 8h30-12h et 16h15-17h ;

jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h ;

vendredi : 8h30-9h45 et 13h30-17h.

Decize : Abri du pêcheur, 39 avenue

de Verdun à Decize, 03 86 50 27 44

AAPPMA CERCY LA TOUR

Président : DUCREUX Roland,

06 70 23 91 70

Trésorier : LARRIVE Sébastien,

06 88 90 88 86



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Cercy la Tour : L'hôtel du Siècle,

71 avenue Louis Coudant,

03 58 06 41 81



AAPPMA « LA GAULE MACHINOISE ET CHAMPIVERTINE » DE LA MACHINE



L'étang Grénétier 2^{ème} catégorie piscicole

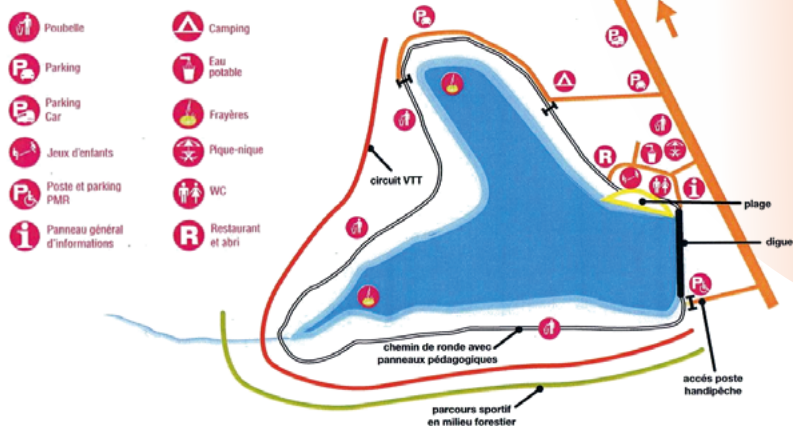
L'étang Grénétier fait partie des parcours de pêche labellisé « Famille ».

Ce beau plan d'eau possède tous les équipements nécessaires pour accueillir les pêcheurs et leur famille.

📍 46.87692, 3.48028 (étang grénétier)



Bonne population de poissons blancs. Poste handipêche sur la digue.
Navigation interdite sur l'étang.



Aron (Champvert) 2^{ème} catégorie piscicole

Ici l'Aron s'écoule en direction de Decize. De nombreux trous cachent silures, sandres et brochets. Le parcours est sauvage mais ceux qui souhaitent s'y aventurer en float tube ne seront pas déçus.

AAPPMA « LE GOUJON » DE VERNEUIL



Aron et Canal du Nivernais 2^{ème} catégorie piscicole

L'Aron domaniale, rivière d'une trentaine de mètres de large, est ici très sauvage et comporte de nombreux méandres. Le canal à proximité est bien peuplé en black-bass, brochets et gardons. Il est alors facile de passer de l'un à l'autre afin de varier les types de pêche.

📍 46.8540840, 3.5743437 (poste handipêche)



Poste handipêche aménagé sur le canal.
Tables et parking sur place. Présence du silure sur l'Aron et du black bass sur le canal du Nivernais.



AAPPMA « LA CARPE » DE CERCY-LA-TOUR

Bassin de Cercy-la-Tour

2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Parcours de pêche insolite où se rejoignent l'Aron, la Canne, et le Canal du Nivernais dans un élargissement en amont du barrage de Cercy. Le site de pêche est face au camping, en centre ville.

📍 46.8800163 , 3.6232687 (Carpodrome) page 76



Domaine public. Parcours de pêche de la carpe de nuit dans le bassin de Cercy sur les 2 rives (50 m au dessus du barrage jusqu'à 100 m en amont du pont routier) et en amont sur l'Aron et sur le canal, secteur de Chaumigny. Mise à l'eau d'une barque possible dans le bassin. Réserve de pêche sur l'Aron depuis le barrage jusqu'à 50 m en aval.



NOUVEAU
RENAULT AUSTRAL
E-TECH FULL HYBRID
200 ch

A

B 105g CO₂/km

C

D

E

F

G



GARAGE BERGER SARL

Rue Albert 1er

58000 Nevers - Tél. 03 86 61 11 48 - www.renault-berger-nevers.fr

au quotidien, prenez les transports en commun #SeDéplacerMoinsPolluer

**AGIR CHAQUE
JOUR DANS VOTRE
INTÉRÊT ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ**



CENTRE LOIRE



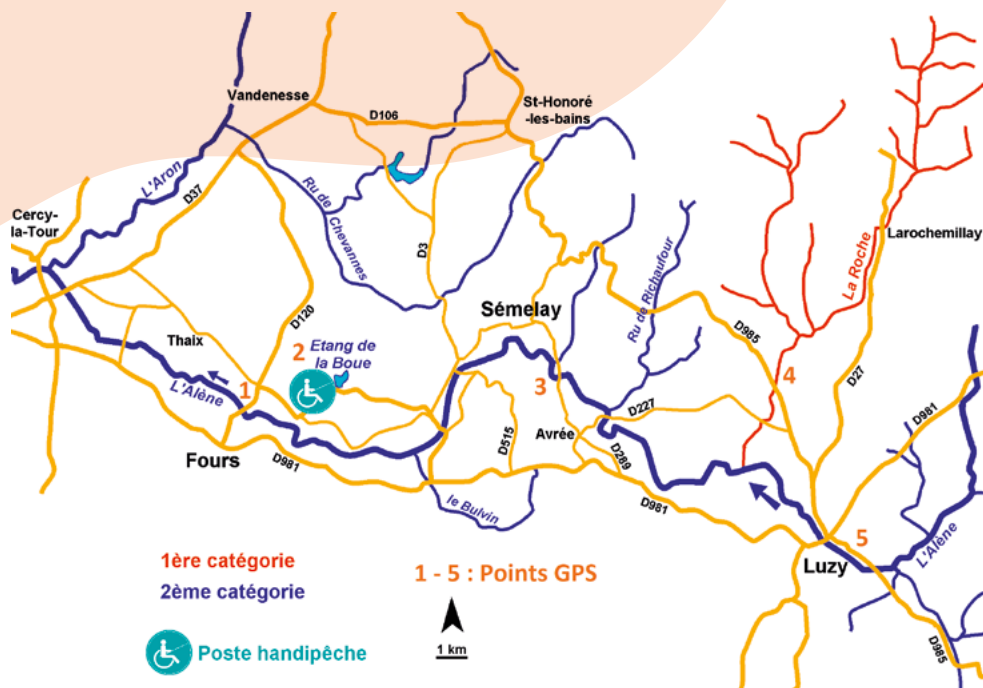
UNFINITI

**SERVICES INFORMATIQUES
AUX PROFESSIONNELS**

📍 Unfiniti - 18 rue de Charleville
58000 NEVERS

✉ contact@unfiniti.fr

ALÈNE ET ROCHE



AAPPMA FOURS

Président : MURAT Guy,
03 86 50 25 96

Trésorier : Gilbert DORIDOT,
03 86 50 23 58

 **DÉPOSITAIRES DE CARTES**

Fours : Vival (Casino), 1 place puyat,
03 86 30 86 62

Fours : Guy MURAT, 8 rue de Saint
Sulpice 58250 Fours, 03 86 50 25 96

AAPPMA SÉMELAY

Président : MARCEL Jean-Michel,
06 89 41 29 28

Trésorier : Gibert Pascal, 06 10 04 18 73

 **DÉPOSITAIRES DE CARTES**

St Honoré les Bains : Casino le Vegas,
avenue Jean Mermoz, 03 86 30 70 99

St Honoré les Bains : Proxi Super,
allée de la Cressonnière,
03 86 30 72 00

Sémelay : Restaurant Clos de la
Bussière, le Bourg, 03 86 30 91 66

AAPPMA LUZUY

Président : HUGET Gabriel,
03 86 30 08 31

Trésorier : ROMAIN Thibault,
06 45 46 62 71

 **DÉPOSITAIRES DE CARTES**

Luzuy : SARL Alexandre, ZA de la
Vesvres, route de Toulon sur Arroux,
03 86 30 02 29



AAPPMA « L'ARC EN CIEL » DE FOURS



L'Alène de Montreuil au pont de Couero, 2^{ème} catégorie piscicole

L'Alène est une rivière courante avec de nombreux méandres et des berges souvent peu accessibles. La zone entre Montreuil et le pont de Couero est bien entretenue en rive droite et aménagée de systèmes de franchissement des clôtures.

📍 46.8255149, 3.7307005 (pont)



Rivière agréable à pêcher à roder à la cuillère pour les brochets et perches cachées dans les embâcles ou à la mouche pour les gros chevesnes.

Étang de la Boue 2^{ème} catégorie piscicole (voir page 79)

📍 46.8330551, 3.7686512



Ouverture de l'ensemble des techniques de pêche le 26 avril 2025. Attention !!! pêche du black bass uniquement en no kill (remise à l'eau obligatoire).



SECTEUR ARON AVAL ALÈNE



AAPPMA « LE CARPILLON » DE SÉMELAY

Alène 2^{ème} catégorie piscicole

Rivière courante de seconde catégorie, riche en poissons blancs, brochets et perches.

De belles carpes se cachent dans les nombreux trous qui jalonnent ce parcours sauvage.

📍 46.8348754, 3.861497 (Pont de Jaillery)

AAPPMA « LE CHEVESNE LUZYCOIS » DE LUZY



La Roche et l'Alène, 1^{ère} et 2^{ème} catégorie piscicole

La Roche, 1^{ère} catégorie piscicole, et l'Alène, 2^{ème} catégorie, confluent en aval de Luz.

Nous sommes ici dans le sud Morvan et les eaux sont un peu moins fraîches, mais le haut de la Roche comporte encore une bonne population de truites fario.

📍 46.8131785, 3.9382930 (Roche)

📍 46.7875016, 3.9710277 (Alène)



Possibilité de pêcher la friture et les brochets sur l'Alène et les truites sur le haut de la Roche dans un périmètre de seulement quelques kilomètres. Les secteurs AAPPMA sont balisés et entretenus.





PÊCHER, C'EST AUSSI S'ENGAGER !

**DEVEZ BÉNÉVOLE DANS
VOTRE ASSOCIATION LOCALE DE PÊCHE.**

PARTAGEONS
LA

Pêche attitude



Formulaire disponible sur
generationpeche.fr/benevolat
ou en flashant ce QR code

**GÉNÉRATION
PÊCHE**



sarl
Chorobate

www.chorobate.com

06 07 18 67 67

58170 LUZY

RENOVER ISOLER ÉCONOMISER



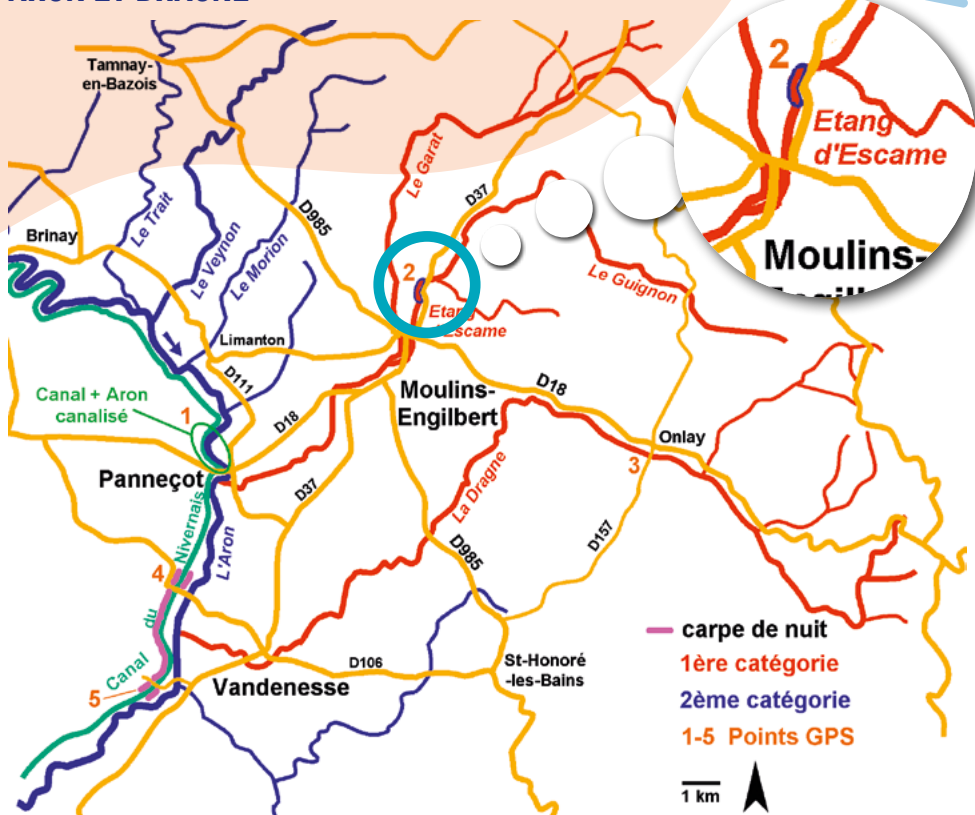
DÉCOUVREZ TOUT VOTRE
MATÉRIEL INDISPENSABLE
COUP · CARPE · MOUCHE
TRUITE · CARNASSIER

300m² de surface de vente
Mardi au samedi : 9h-12h et 14h-19h
Dimanche : 9h-2h

Tél. 03 86 50 27 44 - labridupecheur.com
119 Avenue de Verdun, 58300 Decize



ARON ET DRAGNE



AAPPMA VANDENESSE

Président : CHAMARD Olivier, 06 81 78 94 43

Trésorier : CHAMARD Charlotte, 06 81 84 45 50



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Vandenesse : Auberge Gourmande,
2 route de Moulines, 09 84 26 55 25

AAPPMA PANNEÇOT

Président : BESANCENOT Thierry, 06 84 75 99 44

Trésorier : SOUCHAL Huguette, 03 86 84 23 00



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Panneçot : SOUCHAL Huguette, Le Bourg, 03 86 84 23 00

Limanton : BESANCENOT Thierry, Le bois des Sarreaux,
06 84 75 99 44

AAPPMA

MOULINS-ENGILBERT

Président : MARCEAU Frédérique, 03 86 50 03 46

Trésorier : BLANCHARD Stéphane, 06 88 95 27 74



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Moulines-Engilbert : Meuble Laumain / Le Coin Presse 10

Place Boucaumont - 58290 Moulines-Engilbert

Moulines-Engilbert : Office de tourisme de Moulines Engilbert

11 place Lafayette - 58290 Moulines Engilbert

AAPPMA « LA FLOTTANTE » DE PANNEÇOT



Canal du Nivernais et Aron canalisé, **2^{ème} catégorie piscicole**

Le Canal du Nivernais et l'Aron arrivent « ensemble » à Panneçot. À la sortie du Port, un déversoir permet de les séparer à nouveau.

📍 46.955262 , 3.743784, (Port Aron-Canal)



Les postes de pêche les plus accessibles se situent sur tout le contre halage, sur le chemin de halage côté parking avant les barrières et au port du camping municipal. Les black-bass sont bien présents dans le secteur.

AAPPMA « LE GOUJON » DE VANDENESSE



Canal du Nivernais, **2^{ème} catégorie piscicole**

Beau parcours facilement accessible sur le Canal du Nivernais entre l'écluse d'Isenay et la gare des Hâtes de Scia.

📍 46.9270070 , 3.7297724 (gare des Hâtes de Scia)

📍 46.9072864 , 3.7263682 (gare d'Isenay)



Parcours de pêche de la carpe de nuit sur plus de 2 km côté chemin de halage. Etang communal de Vandenesse classé en 1^{ère} catégorie, pêche à l'asticot autorisée.



BAR le COMMERCE

chez Sylvia

58290 MOULINS ENGILBERT

tel : 03 58 04 04 76

RCS : 987 382 595 00013 Nevers.



AAPPMA LA TRUITE MOULINOISE DE MOULINS ENGILBERT



La Dragne entre Dragne et Onlay, 1^{ère} catégorie piscicole

Jolie rivière de petit gabarit (8 m) du Sud Morvan, la Dragne est un affluent de l'Aron, avec lequel elle conflue à Vandenesse. Entretien sur une douzaine de kilomètres de part et d'autre d'Onlay, la rivière est facilement accessible par la route D18 qui la longe.

Nombreux ruisseaux de première catégorie avec une belles populations de truites. Les poissons sont petits mais ont une superbe robe

📍 46.9610365 , 3.8900555



Étang d'Escame, 1^{ère} catégorie piscicole

Ouverture de mars à septembre. 1 canne. Asticot autorisé

📍 47.0009294 , 3.8157666



La Dragne est très bien aménagée avec des échaliers permettant d'enjamber facilement les clôtures. Le parcours est pêchable à l'ultra-léger ou au toc, mais plus difficilement à la mouche. Nombreuses écrevisses signal à pêcher à la balance.

BAR RESTO DE L'ÉGLISE

Menu du jour Carte

9 place du 11 Novembre 1918
58170 LUZY
03 86 30 03 53

Pisciculture du Saulce

Vente de poisson d'étang Vidange d'étang

Chris LAFAILLE 06 07 80 82 72
contact@poissondetang.com
www.poissondetang.com



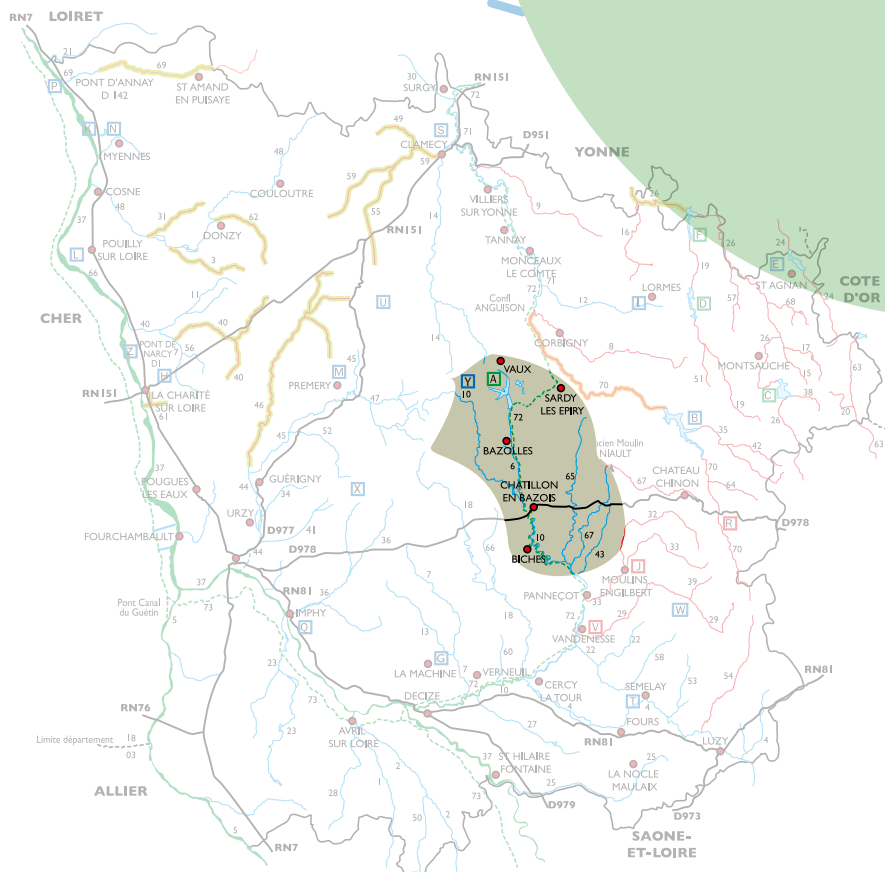
ÉTANG DE VAUX ET BAYE, CANAL DU NIVERNAIS

Vaux
Bazolles
Sardy les Epiry

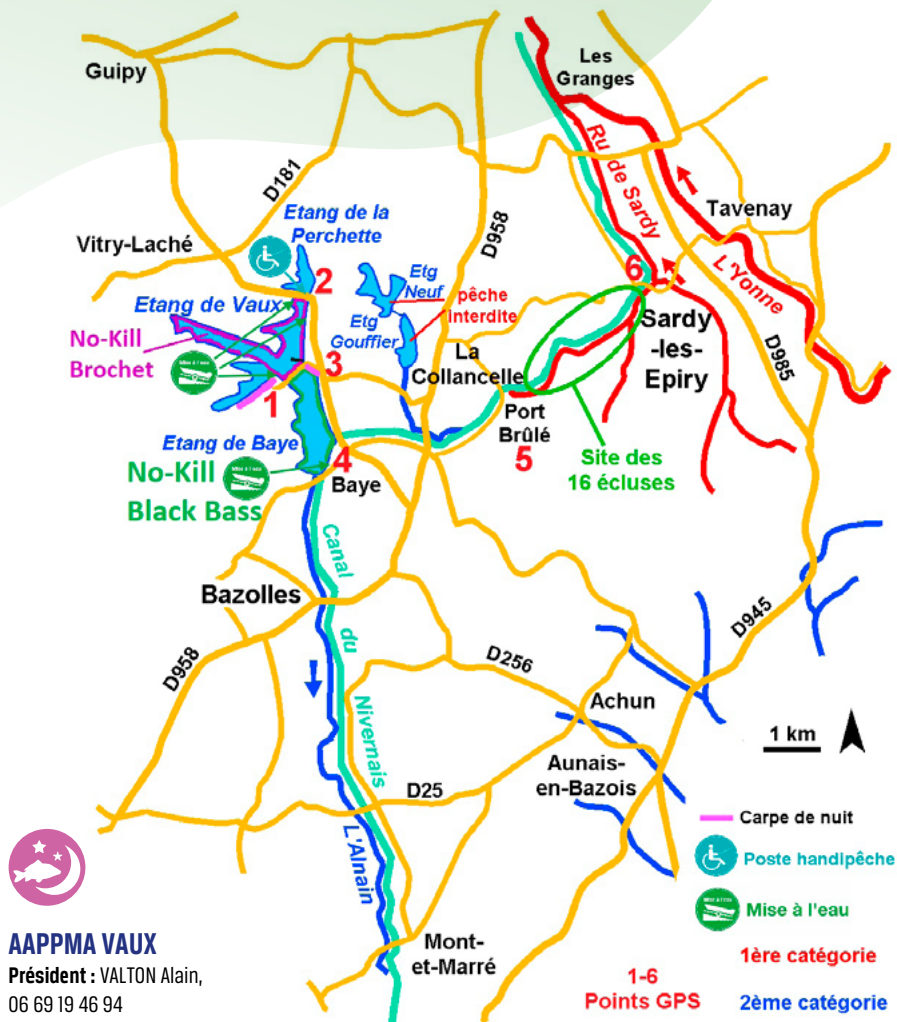
ARON AMONT ET CANAL DU NIVERNAIS

Châtillon en Bazois Biches

SECTEUR ARON AMONT BAZOIS



ÉTANGS DE VAUX ET BAYE, CANAL DU NIVERNAIS



AAPPMA VAUX

Président : VALTON Alain,
06 69 19 46 94

Trésorier : BERNARD Jean,
06 98 96 66 70



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Vaux : Pierre PAPIER, garde pêche
AAPPMA Vitry-Laché, 1ère maison
après la digue entre Vaux (à
gauche) et la Perchette (à droite),
09 88 66 61 38

Crux-la-Ville : Etang du Merle,
Camping du Merle, 03 86 58 38 42

Chevannes-Changy : L'air de rien,
1 route de Brinon, 03 45 80 97 20

AAPPMA BAZOLLES

Président : MOLINA Jean-Emmanuel,
06 89 97 40 44

Trésorier : MARTIN Thierry,
03 86 38 91 02



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Corbigny : Locaboat Holliday, Port de
la Vauvelle, 03 86 20 07 29

Bazolles : Café de la place
03 86 21 79 40

AAPPMA SARDY LES EPIRY

Président : ROBIN Yannick,
06 83 43 72 41

Trésorier : PAURON Thierry



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Sardy-les-Epiry : Mairie, 11 place de
la Mairie, mardi et jeudi de 9h00 à
12h00, 03 86 22 42 79

AAPPMA « LA PERCHETTE » DE VAUX



Les étangs de Vaux et de la Perchette (110 ha et 30 ha),

2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Les étangs de Vaux et de la Perchette, situés au centre du département ont bénéficié de gros travaux d'aménagements. Le site est idéal pour venir passer une journée en famille, avec des postes de pêche bien dégagés et un sentier pédestre sur toute la rive Est. L'étang de Vaux est peu profond (5 m à la digue) mais présente un caractère sauvage avec de nombreuses queues. La Perchette offre aux pêcheurs une presqu'île très bien aménagée avec un parking et 2 pontons handipêche.

1 47.1791534 , 3.6087454 (Mise à l'eau Palaiseau + Carpe nuit)

2 47.19202 , 3.61603 (Ponton Perchette)

3 47.1803829 , 3.6155651 (Parking et début zone du parcours de nuit de Baye)



Embarcations interdites sur la Perchette. Moteur électrique autorisé sur Vaux. Secteur de pêche de la carpe de nuit derrière la colonie de Palaiseau.

Pêche du brochet en no kill et uniquement aux leurres sur l'étang de Vaux (voir page 76)

No kill brochet de l'étang de Vaux (voir page 76)



AAPPMA « LA TANCHE » DE BAZOLLES



L'étang de Baye, **2^{ème} catégorie piscicole, domaine public**

L'étang de Baye, au centre du département, permet de concilier pêche, voile, promenade et baignade. Le site est idéal pour venir passer une journée en famille. L'étang est peu profond (4 m à la digue) et communique directement avec le Canal du Nivernais.

4 47.1642549 , 3.6192671 (Tilleuils, Mise à l'eau et Parking)

Canal du Nivernais

5 47.177123 , 3.663762 (Port Brûlé)



Pêche en barque autorisée, moteur électrique uniquement, mise à l'eau près de la digue.

Pêche de la carpe de nuit interdite. L'étang est riche en perches et poissons blancs.

Attention : Le black bass a été introduit en 2022. Dans le but de faciliter son développement, sa remise à l'eau est obligatoire quelle que soit sa taille.



Nouveau parcours de pêche de la carpe de nuit à Baye. En rive gauche. Limite amont : Pied de la digue de Vaux - Limite aval : point situé à 200m de la digue de Vaux.



AAPPMA « LE BROCHETON » DE SARDY-LES-EPIRY



Canal du Nivernais, 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Située en aval de l'échelle des 16 écluses, la gare de Sardy est un lieu destiné en priorité à la pêche en famille. L'accès est aisé et c'est le lieu idéal pour un pique nique au bord de l'eau. Les pêcheurs à roder auront tout intérêt à prospecter les différents bassins situés entre les 16 écluses où les populations de carnassiers sont relativement importantes.

69 47.1938970 , 3.6953623 (Port)



*Recherche de la perche aux
micro-leurres dans les 16 écluses.*



Les Piscicultures du Morvan

Des salmonidés produits aux sources
de l'Yonne en plein cœur du Parc
Naturel Régional du Morvan

Tél. : 03 86 85 14 34

expl.chateau-chinon@educagri.fr



Le Lycée Agricole du Morvan

Apprendre un métier autrement
de la 4^{ème} au BTS

Agriculture / Elevage : bovins, ovins, équins / Aquaculture /
Service aux personnes et aux territoires

Un lycée ancré sur son territoire, des formations pratiques et des
équipements modernes.

Tél. : 03 86 79 49 80

58120 CHATEAU-CHINON

pisciculture.pronde.net et morvanformations.com



PORTES OUVERTES

Samedi 14 mars 2026 de 9h à 17h

Pour les portes ouvertes 2025, merci de contacter l'établissement



Vivre pleinement votre passion



Pour profiter des avantages réservés aux adhérents de la Fédération, munissez-vous de votre carte d'adhérent et rendez-vous dans une agence Groupama de la Nièvre.

- Pour la souscription de 2 nouveaux contrats sur 2 risques* différents, bénéficiez d'un mois offert sur chaque contrat pendant 2 ans
- Pour la souscription de 3 nouveaux contrats et + sur 3 risques* différents, bénéficiez d'un mois offert sur chaque contrat pendant 3 ans



Ces offres sont réservées aux Adhérents de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Nièvre, sur simple présentation de leur carte d'Adhérent dans l'une des agences de Groupama Rhône-Alpes Auvergne de la Nièvre, pour toute nouvelle souscription à compter du 1er janvier 2020 sous condition d'être toujours adhérent à l'association et sous réserve de fin du partenariat. Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr - 69201 Lyon cedex 09 - 778 838 366 RCS Lyon - Emetteur des Certificats Mutualistes - Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Crédit photo : Laurent Madelon.

* auto/2-3 roues, habitation, santé ou prévoyance (GAV et Prévoyance Vie). Voir détails et conditions en agence.



2 Chemin des zones d'activités

58170 LUZY

03.86.30.08.95

accueil.larteau@hotmail.com

Création/entretien de voiries, création/réaménagement de plans d'eau, démolitions, création de plateformes, aménagements de cour de particuliers et parkings, assainissements collectifs et individuels....



AAPPMA « LE BROCHET BICHOIS » DE BICHES



Le Canal du Nivernais et l'Aron entre Pont et Meulot, 2^{ème} catégorie piscicole

En association avec l'AAPPMA de Châtillon en Bazois, qui gère le début du linéaire, un parcours « Passion » Pêche au coup a été aménagé en 2017 sur plus de 5 km sur le contre halage du Canal du Nivernais entre les lieux dits Pont et Meulot. Un chemin carrossable donne accès aux nombreux parkings et postes de pêche du canal, mais également à l'Aron. Des tables bancs et des panneaux pédagogiques sont également présents le long du parcours.

5♥ 47.0134538 , 3.6678691 (Parcours passion pêche au coup d'Eguilly)

6♥ 46.9986846 , 3.6738583 (Accès canal + poste handipêche)



Empoisonnement important en poissons blancs et carnassiers. Présence de trois zones de pêche partagées permettant la pratique des plus jeunes ou des personnes à mobilité réduite en toute sécurité.



Nouveau parcours de pêche de la carpe de nuit sur le canal du nivernais à Mont et Marré (875m) : Limite amont : 50m en aval de l'écluse de Mont et Marré - limite aval : écluse d'Orgues.



AAPPMA « LE GARDON DU BAZOIS » DE CHÂTILLON EN BAZOIS



Le Canal du Nivernais et Aron, 2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Le secteur de Châtillon en Bazois présente la particularité d'avoir plusieurs écluses sur quelques kilomètres et une partie commune entre le canal et l'Aron. En 2022, deux secteurs aménagés pour la pêche de la carpe de nuit ont été créés à Mingot et Coeuillon (voir page 77).

1♥ 47.087448 , 3.637448 (Parcours carpe Mont et Marré)

2♥ 47.054246 , 3.641831 (Parcours Carpe Mingot)

3♥ 47.0421646 , 3.6613007 (Aron canalisé)

4♥ 47.0308009 , 3.6563069 (Parcours Carpe Coeuillon)

4bis♥ 47.042091 , 3.660601 (parcours carpe Presqu'île de Coeuillon). Le parcours carpe de nuit de Coeuillon est étendu à la presqu'île de Coeuillon uniquement en rive droite (coté rivière Aron pas dans le canal coté écluse).

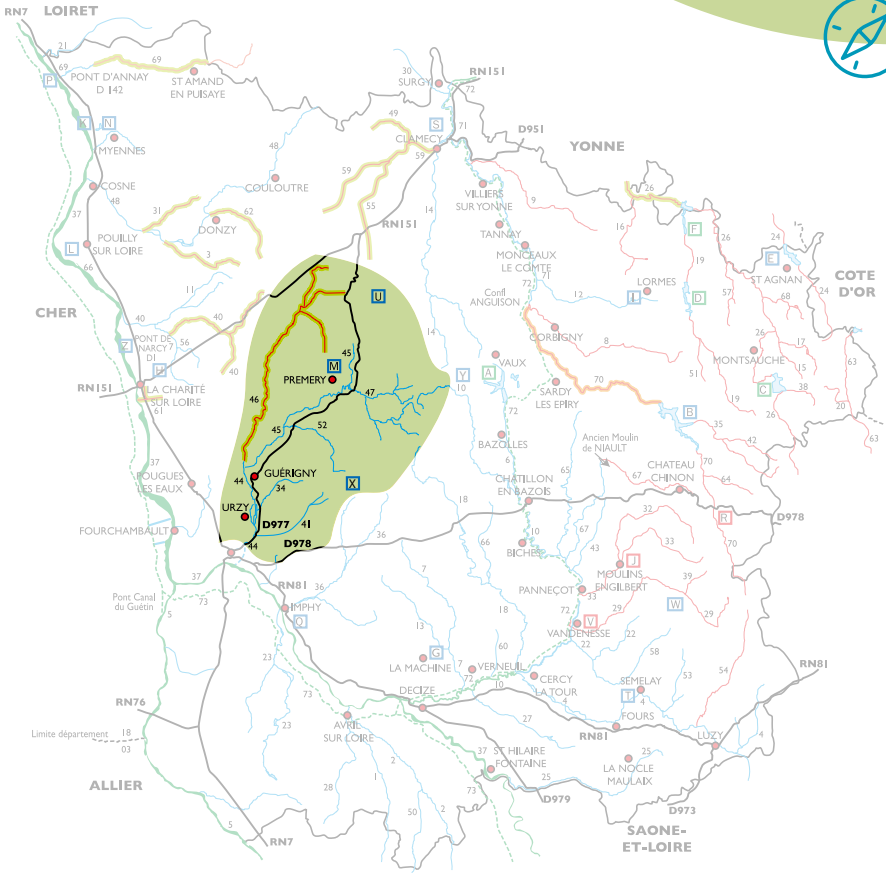


Pêche des carnassiers et des poissons blancs aussi bien dans la rivière Aron que dans le Canal du Nivernais. Présence de 2 secteurs de pêche de la carpe de nuit dans ce dernier sur le bief en amont de Châtillon et en aval juste avant la séparation canal-rivière.





SECTEUR NIÈVRE



BASSIN DES DEUX NIÈVRE



AAPPMA URZY

Président : GOTTARDI Damien,
06 51 69 38 99

Trésorier : VARANGUIN Patrick,
06 37 93 74 85



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Coulanges-les-Nevers : Bar Tabac le
Coulanges, 36 avenue du 8 mai 1945 58660
Coulanges-lès-Nevers, 03 86 57 53 00

AAPPMA GUÉRIGNY

Président : RAIMOND Frédéric,
06 80 57 37 68.

Trésorier : LACOSTE Patrick,
06 28 18 19 58.



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Guérigny : Proximarché, 40 Grande Rue.

AAPPMA PRÉMERY

Président : BLOTTIAUX Jean-Jacques,
06 47 50 40 99

Trésorier : GRENIN Cédric,
06 25 32 41 80



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Prémery : OT Prémery Tour du
Château, 15 Grande rue,
03 86 37 99 07

Prémery : Market, Le Briou,
03 86 37 99 33

Prémery : SARL EPE, 10 grande rue,
03 86 68 11 31

ARTHEL : Mairie d'Arthel, Le Bourg,
ouvert le mardi et jeudi de 9h à 12h et
de 14h à 17h.

AAPPMA « LE BROCHET » D'URZY



La rivière Nièvre, 2^{ème} catégorie piscicole

La rivière Nièvre a un tracé parsemé de bras secondaires et de moulins. Le tracé près d'Urzy n'échappe pas à la règle et offre des faciès très différents selon l'endroit.

2📍 47.0646094 , 3.2045639 (poste handipêche)

Étang de la Fontaine Jeunot, 2^{ème} catégorie piscicole

1📍 47.0375326 , 3.1798161



Les pêcheurs de vifs trouvent ici leur bonheur avec une population importante de goujons et de vairons. Les perches, les brochets et les carpes se plaisent également bien dans les trous et dans le moindre embâcle. Présence d'un poste handipêche à Urzy Demeurs.

SECTEUR NIÈVRE



AAPPMA « LE GARBOT » DE GUÉRIGNY



La Nièvre au bief des Câbles, 2^{ème} catégorie piscicole

Le bief des Câbles est un lieu destiné à la pêche en famille. C'est une zone calme, peu profonde où la Nièvre d'Arzembois se mêle à la Nièvre de Champlemy. Avec un amorçage adapté, on peut y prendre des carpes et des tanches de belle taille. Pour ceux qui viendront en famille, une aire de jeux et les anciennes forges royales bordent le site.

3📍 47.0897480 , 3.1896595 (Bief des Câbles)

4📍 47.0972831 , 3.2070152 (Poëlonnerie)



Présence d'un poste handipêche.

AAPPMA « LA PERCHE » DE PRÉMERY



Étang de Prémercy et rivière Nièvre, 2^{ème} catégorie piscicole

Proche du centre ville, l'étang communal de Prémercy est un plan d'eau à vocation familiale très bien équipé pour accueillir le public. Alimenté par la rivière Nièvre, également praticable, ses berges sont accessibles sur tout son pourtour.

5♥ 47.178524, 3.334478 (Etang de Prémercy et ponton handipêche Attilio LONGO)

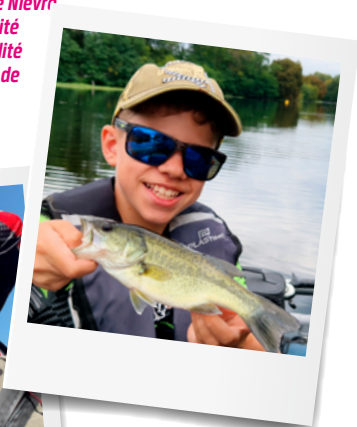
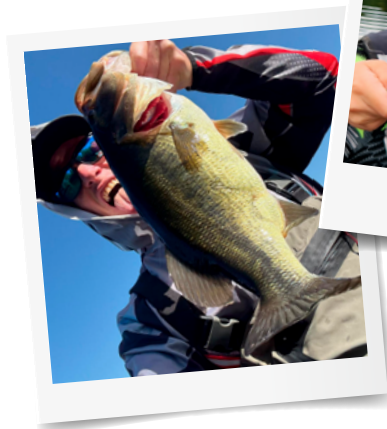
Étang d'Arthel, 2^{ème} catégorie piscicole

6♥ 47.2440872, 3.4057180



Pêche des carnassiers, des carpes ou des poissons blancs possible. Berges très accessibles. ♿ Ponton handipêche à l'Etang. Etang peu profond. La rivière Nièvre longe le plan d'eau et la pêche y est autorisée. Pour les personnes à mobilité réduite, l'accès en véhicule jusqu'aux berges est autorisé par la municipalité jusqu'au ponton de pêche uniquement. Présence d'une grosse population de carpes. (pas de pêche de nuit autorisée).

ATTENTION !!! le black bass a été introduit en 2022, sa remise à l'eau est obligatoire.



Climatisation • Pompes à chaleur

179, rue de la Côte Blanche • 58600 GARCHIZY

climafroid2@wanadoo.fr

Tél. 03 86 59 15 10

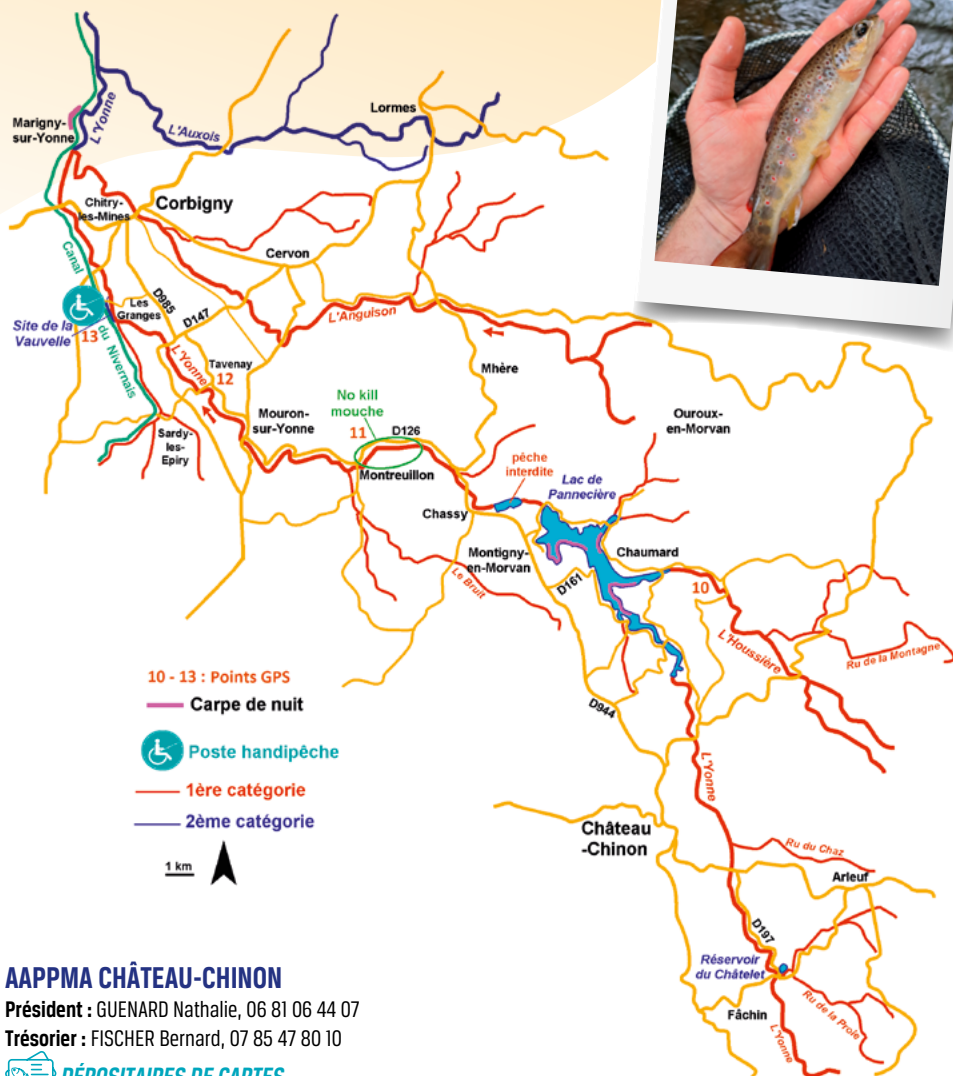


Château-Chinon
Corbigny
Lormes
Montsauche-les-Settons
Saint Agnan

YONNE AMONT CURE ET CHALAUX
SECTEUR MORVAN DES LACS



LAC DE PANNECIÈRE ET YONNE



AAPPMA CHÂTEAU-CHINON

Président : GUENARD Nathalie, 06 81 06 44 07

Trésorier : FISCHER Bernard, 07 85 47 80 10



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Château-Chinon : Maison de la Presse,
3 Bd de la République, 03 86 85 13 55

AAPPMA CORBIGNY

Président : BERNARD Jean-Louis, 06 29 91 25 91

Trésorier : GUERINONI Mathieu, 06 87 34 56 38



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Corbigny : Presse Corbigny, Le Bourg

Corbigny : LETELLIER Corbigny, 23 rue des Forges, 03 86 20 07 96



AAPPMA « LA TRUITE MORVANDELLE » DE CHÂTEAU-CHINON



Lac de Pannecière, 2^{ème} catégorie piscicole, non domanial

Alimenté principalement par la rivière Yonne et par l'Houssière, le lac de Pannecière est le plus grand et le plus emblématique du Morvan. Fort de ses 520 ha lorsqu'il est rempli, ce barrage offre des décors somptueux et diversifiés, allant des zones de roches abruptes aux plages de sable...



- 1 47.155334 , 3.875606 (mise à l'eau Bonin)
- 2 47.152138 , 3.875569 (mise à l'eau Bonin plage)
- 3 47.147125 , 3.878100 (parcours carpe)
- 4 47.151867 , 3.900048 (parcours carpe)
- 5 47.143068 , 3.904426 (mise à l'eau Chaumard)
- 6 47.138124 , 3.900608 (mise à l'eau Arringette)
- 7 47.139416 , 3.915571 (parcours carpe)
- 8 47.129444 , 3.913474 (mise à l'eau Vissingy)
- 9 47.118707 , 3.933282 (mise à l'eau des Soullins)

! Le lac offre 3 secteurs de pêche de nuit de la carpe et de nombreuses mises à l'eau pour les pêcheurs de carnassiers. Moteur thermique autorisé, mais limité à 6 CV 4 temps. **ATTENTION, le lac ne fait pas partie du Domaine Public, une carte nivernaise ou la réciprocité interdépartementale est nécessaire.**

! Attention, sur la plage de Bonin (Montigny en Morvan) ainsi que sous le camping de Corancy (100m de part et d'autre de la mise à l'eau), la pêche est interdite depuis la rive en juillet août. L'utilisation des rampes de mise à l'eau sera également interdite durant cette période.

! Pêche de nuit ouverte du 1er février au 30 juin et du 24 août au 31 octobre.

L'Yonne et l'Houssière en amont de Pannecière, 1^{ère} catégorie piscicole

Les deux rivières, d'un gabarit de 8-10 m de large, sont courantes et assez pentues. Pêche essentiellement au toc et au vairon. 10 47.1445876 , 3.9434157 (Houssière)

! Parcours assez dégagé sur l'Yonne entre Pont-Charreau et Vermenoux, mais beaucoup plus sauvage en remontant en direction du réservoir de pêche à la mouche du Châtelet.

AAPPMA « L'ANGUILLE » DE CORBIGNY



L'Yonne de Chassy à Marigny/Yonne, 1^{ère} catégorie piscicole

L'Yonne est la rivière à truite phare du département. Accessible, entretenue, et gérée de manière patrimoniale, elle est incontournable quelle que soit la technique pratiquée, toc, vairon ou mouche. Le site de Montreuillon (ex centre de la zone Euro) est le plus connu. Son bar restaurant est le rendez-vous de tous les pêcheurs et donc la source d'informations incontournable.

11 47.1817891 , 3.79081 (No kill Montreuillon voir page 76) - 12 47.2005752 , 3.7133796 (Tavenay)

Canal du Nivernais, prise d'eau de la Vauvelle 2^{ème} catégorie piscicole

13 47.2280734 , 3.6698153 (la vauvelle et ponton handipêche)

YONNE AMONT CURE ET CHALAUX
SECTEUR MORVAN DES LACS



! Aucun déversement de truites surdensitaires dans le secteur. Les efforts réalisés sur la reconnexion des ruisseaux permettent une bonne reproduction. La taille de la truite sur toute l'Yonne en aval du barrage de Pannecière est de 25 cm. L'ombre est bien présent de part et d'autre de Montreuillon. Parcours de pêche à la mouche en no-kill en amont de Montreuillon.

LAC DE CHAUMEÇON ET CHALAUX



AAPPMA LORMES-CHAUMEÇON

Président : HERNANDEZ José, 03 86 22 52 18

Trésorier : CONNAN Philippe, 06.76.43.78.04



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Lormes : OT des Lacs du Morvan, 5 route d'Avallon, 03 86 22 82 74

Lormes : Le grand Café, 17 place François Mitterand, 03 86 22 32 64

Lormes : Café la source, route d'Avallon 58140 Lormes, 03 86 27 33 96

Lormes : camping de l'étang du Goulot (de fin mars à fin octobre), 06 81 43 40 95

Brassy : Mairie de Brassy, Le Bourg, 03 86 22 20 31

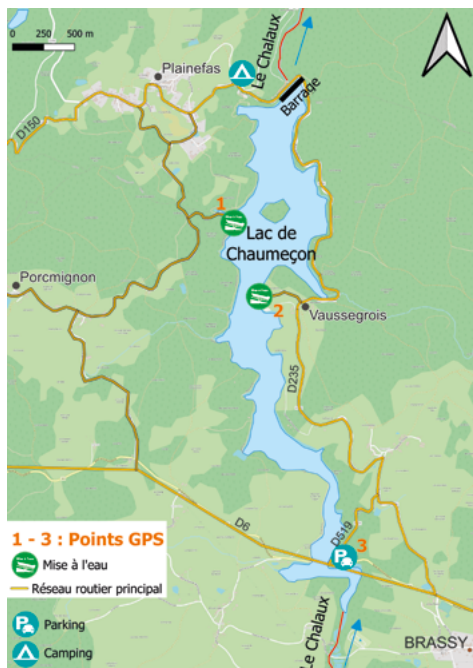
Brassy : SARL Rabeux, 1 route de Saulieu, 03 86 22 24 97

St Martin du puy : Camping l'évasion, 34 route de Chaumeçon.

09 79 58 18 60 (fermé en Hiver)



AAPPMA « LE GARDON » DE LORMES-CHAUMEÇON



Lac de Chaumeçon (135 ha)

2^{ème} catégorie piscicole, domaine public

Lac de barrage nivernais le plus sauvage et le plus encaissé, dans la vallée de la rivière Chalaux. Marnage important au cours de l'année faisant baisser le lac de plus de 15 m.

1° 47°17'12" N - 03°55'03" E

(Mise à l'eau Vaussegroix)

2° 47°17'35" N - 03°54'38" E

(Mise à l'eau de la Ribaudelle)

3° 47.2682093, 3.9209998

(Parking, amont lac)



Pêche en bateau autorisée, moteur électrique uniquement. Pêche de la carpe de nuit interdite.

Le Chalaux, 1^{ère} catégorie piscicole

4° 47.25195, 3.92680 (Chalaux) voir carte page 61

Étang du Goulot (10 ha), 2^{ème} catégorie piscicole

Beau plan d'eau familial alliant pêche et activités de loisirs (baignade côté plage, canoë, espace enfant, ...) D'une profondeur de 2 m à la digue, l'étang présente un pourtour assez varié bien accessible par un sentier.

5° 47.28161, 3.82204 (parking étang du goulot), voir page 61



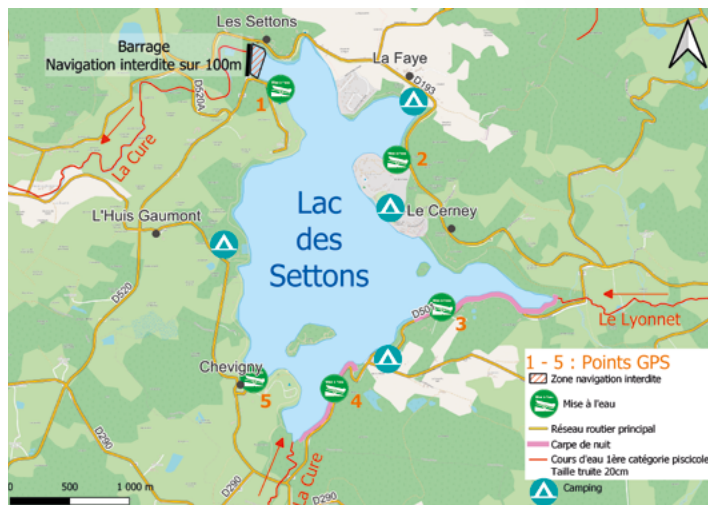
Pêche uniquement depuis la rive. Pêche en embarcation (tout type) interdite. Pas de pêche de nuit autorisée. Poste handipêche sur la digue avec parking à proximité. Pêche des écrevisses « signal ».



YONNE AMONT CURE ET CHALAUX
SECTEUR MORVAN DES LACS



AAPPMA « LA RÉGION DU HAUT MORVAN » DE MONTSAUCHE LES SETTONS



La Cure, 1^{ère} catégorie piscicole

La Cure est une des rivières phares de notre département. Ses eaux de couleur ocre sont vraiment spécifiques et le cadre de cette vallée, en plein cœur du Parc Naturel Régional du Morvan, offre aux pêcheurs un paysage somptueux et sauvage

1° 47.31252 , 3.99970 (Cure au Vieux Dun, carte page 63)

2° 47.24592 , 4.06092 (Parking saut du goulou, carte page 63)

! Les truites sont nombreuses mais restent de taille modeste en raison du contexte granitique. Taille de capture à 20 cm. Quelques ombres peuplent depuis peu le secteur et peuvent créer de bonnes surprises. Grande quantité d'écrevisses signal à pêcher à la balance !

Le Lac des Settons (360 ha)

2^{ème} catégorie piscicole.

Le lac des Settons est le plus touristique des 4 lacs Nivernais présents dans le Morvan. Il n'en est pas néanmoins le moins intéressant pour la pêche. Bien peuplé en brochets, sandres et perches, le lac possède également une bonne population de carpes et de poissons blancs.

1° 47.193860 , 4.060382 (Mise à l'eau barrage)

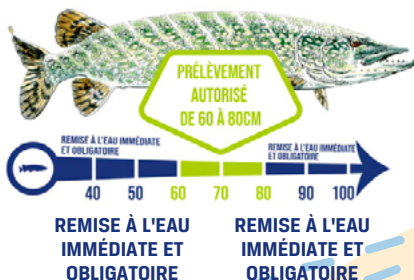
2° 47.188395 , 4.073285 (Mise à l'eau Baie de la Faye)

3° 47.177370 , 4.077867 (Carpe de nuit et mise à l'eau)

4° 47.171221 , 4.066014 (mise à l'eau et carpe de nuit)

5° 47.172051 , 4.056853 (mise à l'eau)

! Pêche de la carpe de nuit sur 2 secteurs de 1200 m et 1700 m. (Pas de pêche de nuit en juillet et août). Navigation autorisée, moteur thermique sans limitation de puissance (se renseigner auprès de la fédération pour savoir si la taxe de navigation est toujours en vigueur). Bonne population de carnassiers. Peu de marnage, mises à l'eau accessibles toute l'année.



YONNE AMONT CURE ET CHALAUX
SECTEUR MORVAN DES LACS



LAC DE ST AGNAN



AAPPMA ST AGNAN

Président : BELORGEY Jean-Noël, 06 15 52 10 88

Trésorier : LEGER Valérie, 06 79 94 12 86

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Saint Agnan : la Vieille Auberge du Lac, le Bourg, 03 86 78 71 36

Saint Agnan : Mairie de Saint Agnan, le Bourg, mercredi et samedi 9h-12h, 03 86 78 72 44

Saint Agnan : Le domaine du bois du loup, Les Gueniffets, 03 86 76 07 71

Dun les places : Épicerie tabac presse FDJ, 5 rue du 26 juin 1944, 03 86 84 65 44



AAPPMA « LE LAC DE ST AGNAN » DE ST AGNAN



Le lac de St Agnan (150 ha), 2^{ème} catégorie piscicole

Ce lac a un petit air d'Irlande sur toute sa partie haute, assez plate et entourée de prairies. Il prend un aspect un peu plus encaissé et se creuse (12 m) près du barrage.

1 47.33588, 4.07846 (parking)

2 47.32855, 4.09379 (Mise à l'eau base nautique)

3 47.32465, 4.09855 (Mise à l'eau)



Attention, les deux anciens secteurs de nuit n'existent plus. Ils sont remplacés par un secteur unique de 1900 mètres (voir carte). Navigation autorisée, moteur électrique uniquement. Bonne population de sandres et de perches. Attention, le lac ne fait pas partie du Domaine Public, une carte nivernaise ou la réciprocité interdépartementale est nécessaire.





200m2 avec PARKING GRATUIT

ARTICLES DE PÊCHE - NAUTIQUE - LOISIRS

120 route de Paris, 03000 AVERMES

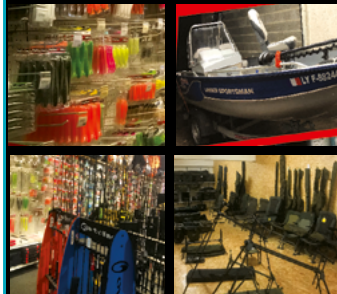
04.70.46.12.66

moulineaupeche@gmail.com





VOTRE MAGASIN SPÉCIALISÉ À AUTUN
800 m² d'articles de pêche et de nautisme
 — Grossiste en moquette marine —



APPROVISIONNEMENT ILLIMITÉ

Vous souhaitez
un **produit en particulier** ?

Nous pouvons vous
le **commander**
dans les plus
brefs délais !

9 ter, rue de l'Arquebuse
71400 Autun

09 67 04 22 57

morvan-peche@orange.fr





WWW.MORVAN-PECHE.FR

Monika & Nicolas Kiernicki Artisan Boulanger



1 Rue Saint-Louis
 58600 Fourchambault
 Tél. 03 86 21 27 28

CASSIER

COMBUSTIBLES

03.86.50.50.48
 Cercy La Tour












YONNE, BEUVRON ET DRUYES

Clamecy
Surgy

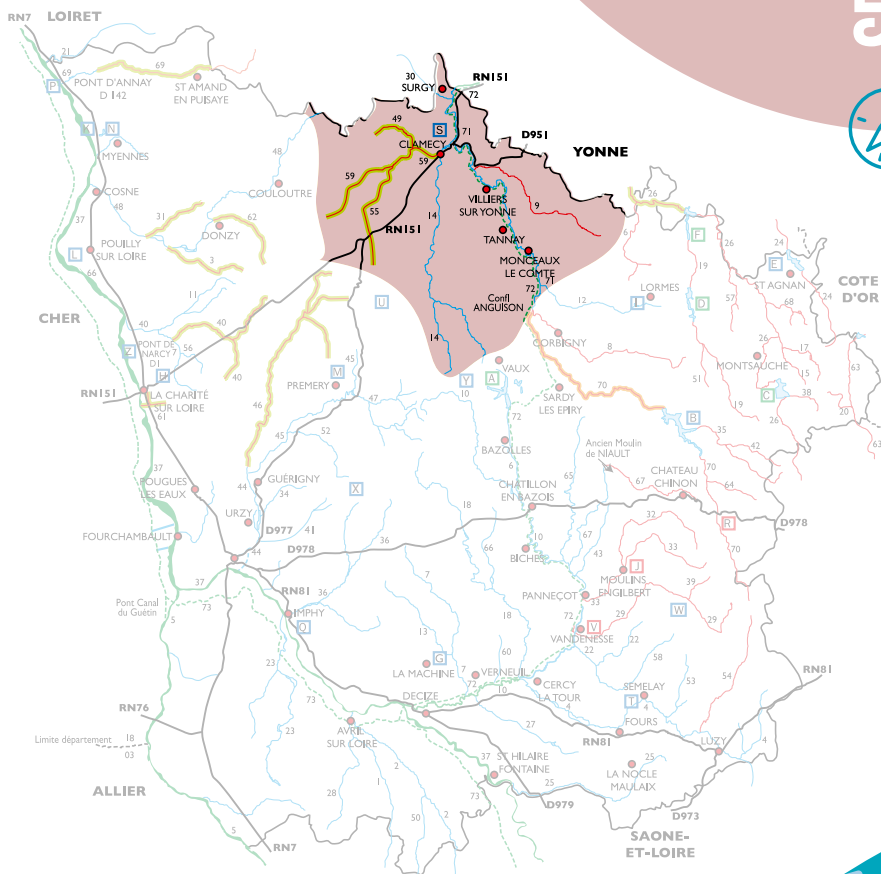
VALLÉE DE L'YONNE

Monceaux le Comte

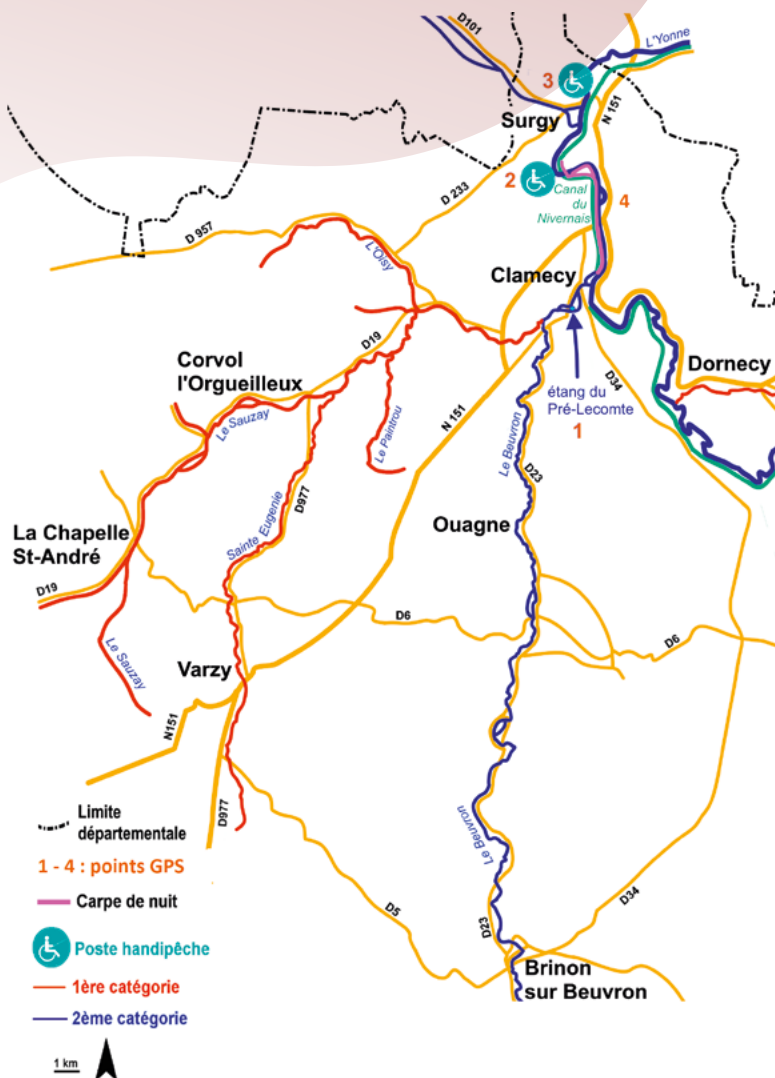
Tannay

Villiers sur Yonne

SECTEUR YONNE AVAL



YONNE, BEUVRON ET DRUYES



AAPPMA CLAMECY

Président : BERLAND Christian, 06 70 46 51 64

Trésorier : BRUYERE Romain, 06 52 68 33 97



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Clamecy : Leclerc, Av Antoine Saint-Exupéry, 03 86 27 17 08

Clamecy : Automéca, 3 bis rue Emile Bouleau 03 86 24 48 44

AAPPMA SURGY

Président : GUIMAUULT Michel, 06 81 38 49 35

Trésorier : CLIDIÈRE Jérôme, 06 03 27 29 75



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Surgy : Auberge de l'Orme, 15 rue du Bourbasson, 03 86 27 17 81

Surgy : En direct chez le président, téléphoner avant.
(Contact ci-dessus)

AAPPMA « LA VANDOISE » DE CLAMECY



Yonne et Beuvron à Clamecy, 2^{ème} catégorie piscicole

Clamecy est un véritable petit paradis pour la pêche. La cité des flotteurs de bois a toujours eu une relation étroite avec l'eau. On peut y pêcher le Beuvron (brochets, gros chevesnes, vairons et écrevisses) ainsi que l'Yonne, où de nombreuses zones de pêche ont été aménagées (Armes). Toutes les pêches y sont possibles. Les carnassiers y sont bien représentés, et la pêche de la carpe de nuit est possible sur Clamecy même. Pour ceux qui souhaitent pêcher à roder, les secteurs en aval de La Forêt peuvent être productifs.

📍 47.4557390 , 3.5170879 (Étang)



Parcours de pêche de nuit en amont du pertuis de la Forêt, sur 1500 m en rive gauche. Étang de pêche familial près de la piscine municipale. L'Yonne et le canal sont du domaine public.



SECTEUR YONNE AVAL

AAPPMA « LE MOULINET » DE SURGY



L'Yonne et le canal du Nivernais à Basseville, 2^{ème} catégorie piscicole

Lieu emblématique entre la Forêt et Surgy, les falaises de Basseville dominent un superbe secteur de pêche où l'Yonne vient se mêler au canal du Nivernais. Les pêcheurs au coup et au posé pourront s'installer sans problème dans la gare et en aval du déversoir. Les pêcheurs au lancer trouveront également leur compte dans les nombreux trous et zone de nénuphars sur l'Yonne.

📍 47.4913956 , 3.5119588 (Basseville)

📍 47.5149231 , 3.5262218 (accès Yonne)

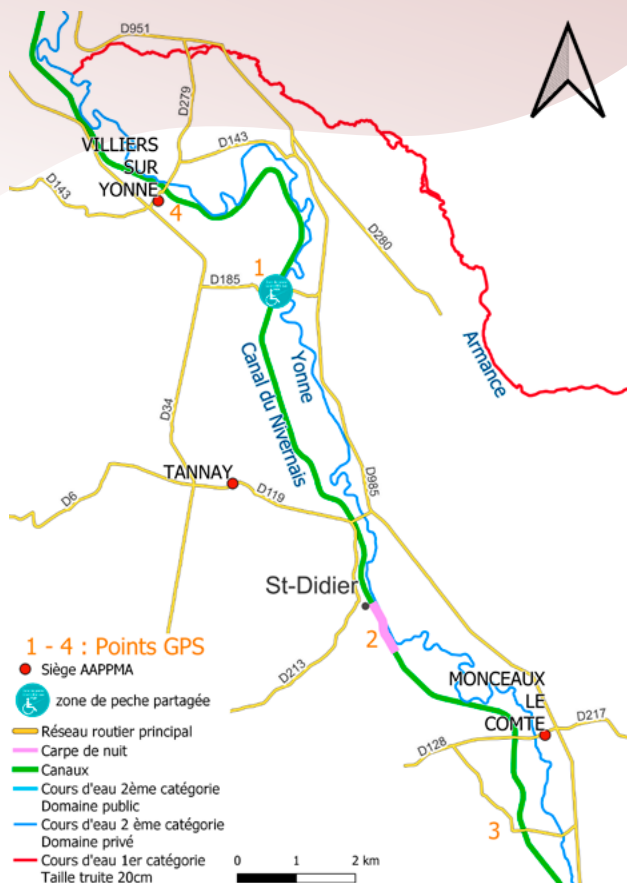
📍 47.4822265 , 3.5243388 (Carpe de nuit)



Parcours de pêche de nuit de la carpe sur le canal du Nivernais sur 1800 mètres.



VALLÉE DE L'YONNE



AAPPMA MONCEAUX LE COMTE

Président : LEGENDRE Florian,
06 38 75 24 08

Trésorier : REYES Denis, 06 41 05 97 83

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Dirol : La table de Maurice, 32 grande rue. 06 74 70 00 63.
Contacter l'AAPPMA
www.cartedepeche.fr

AAPPMA TANNAY

Président : PICARD Jean François,
06 83 54 87 87

Trésorier : HARY Olivier,
06 30 86 65 97

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Tannay : U express, av. de la fringale,
03 86 29 30 65

Tannay : Bar le select 10 Place Charles Chaigneau 58190 03 86 29 88 67

AAPPMA VILLIERS-SUR-YONNE

Président : LAMBLE Yves,
06 81 25 45 33

Trésorier : TROTET Vincent,
06 82 01 46 32

DÉPOSITAIRES DE CARTES

Cartes sur internet

Villiers-sur-Yonne : Mairie de Brèves,
03 86 24 25 26
le lundi de 15h à 17h
et le jeudi de 16h à 18h.



AAPPMA « LA TANCHE MORVANDELLE » DE MONCEAUX LE COMTE



Le Canal du Nivernais et l'Yonne, 2^{ème} catégorie piscicole

La série constituée par l'écluse de Mont, les ponts mobiles (ancien et nouveau), et la gare de Dirol donne de nombreuses possibilités de pêche à la fois des poissons blancs et des carnassiers.

39 47.3204320 , 3.6561349 (Gare de Dirol)



Le secteur est un haut lieu de la pêche des ablettes et gardons.

SECTEUR YONNE AVAL



AAPPMA « LE BARBEAU » DE TANNAY



Le Canal du Nivernais et Yonne à Saint Didier, 2^{ème} catégorie piscicole

Petit village situé à quelques kilomètres de Tannay. Le canal du nivernais en amont présente deux zones élargies ainsi qu'une prise d'eau favorable à la pêche des poissons blancs et des carnassiers, particulièrement le sandre.

19 47.39659775 , 3.60162890 (poste handipêche Asnois)

29 47.3407712 , 3.6290334 (accès canal)



Pour les plus courageux, la pêche à roder sur l'Yonne peut rapporter gros, les secteurs sont sauvages et peu fréquentés.

AAPPMA « LA TANCHE » DE VILLIERS-SUR-YONNE



L'Yonne et le Canal du Nivernais, 2^{ème} catégorie piscicole

l'Armanche, 1^{ère} catégorie piscicole

A quelques dizaines de mètres l'un de l'autre l'Yonne et le canal du nivernais offrent une grande diversité de postes et de techniques de pêche. Sur l'Yonne, on privilégiera la recherche du brochet et de la perche. La prise d'eau sur le canal est un poste réputé pour la pêche du sandre. La pêche des poissons blancs n'est pas en reste avec la recherche du barbeau sur l'Yonne et de la brème sur le canal.

49 47.41296 , 3.57717 (pont de Villiers)



Soyez vigilants dans les 50 mètres en aval d'une écluse, une seule ligne est autorisée.



MONITEURS GUIDES DE PÊCHE DIPLÔMÉS



**BENJAMIN PERRIN,
FUNNY FISHING**

CARNASSIERS, COUP

Tél. 06 59 95 52 42

E-mail : funnyfishing.bp@gmail.com

Site Web : www.funny-fishing.com

GUILLAUME ROUILLOT

PÊCHE TRUITE AU TOC

Tel : 06 85 22 56 41

E-mail : gu.rouillot@laposte.net



ÉCOLE DE PÊCHE

APN LA CORCILLE DE NEVERS

Maison des Eduens 58000 NEVERS, E-mail : la-corcille-nevers58@orange.fr,

Tél. 07 67 20 48 19 - 03 86 57 28 41



CLUBS DE PÊCHE

AMC (ASSOCIATION MORVAN CARNASSIERS),

HERVÉ MENOT

Tél. 06 80 26 40 01, [f](#) Morvan-Carnassier

CLUB CARPE CHÂTEAU-CHINON,

JEAN-PIERRE SOJKA

03 86 85 15 53 - 06 86 88 72 64

CARPÊCHE 58,

GUILLAUME AUGER

Tél. 06 98 08 82 54

site web : www.carpeche.fr

PLANETEFISHING58,

PRÉSIDENT : THOMAS BERNARD 06.32.31.43.98

SECRÉTAIRE : JORDANE BONNOTTE 06.74.27.18.30

GPS NIÈVRE MORVAN

(PÊCHE MOUCHE)

Stanislas LECH, 06 10 85 64 00



PÊCHE AUX ENGS

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE AGRÉÉE de PÊCHEURS AMATEURS aux ENGS et aux FILETS
sur les EAUX du DOMAINE PUBLIC de la NIÈVRE
Association régie par la loi du 01/07/ 1901 et le décret 85-124

L'ADAPAEF-58 fait partie de la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de la Nièvre et est considérée comme pêche de loisir.

L'ADAPAEF-58 est, de plus, membre de droit (un siège) du Conseil d'Administration de la Fédération de pêche et ses adhérents acquittent la cotisation fédérale.

Notre représentant au Conseil d'Administration est Michel CADIOT, Président de l'ADAPAEF-58.

60 pêcheurs amateurs -alors que l'effectif était de 300 en 1948 - pratiquent leur loisir sur 200 km de rives du DPF : l'ARON, l'ALLIER et la LOIRE (composés de 35 lots de différentes longueurs) ; de ce fait, le nombre de licences est limité au prorata de la longueur du lot.

Les licences sont attribuées annuellement par la DDT 58 après adhésion obligatoire à l'ADAPAEF et paiement du montant de la licence au Trésor Public (Service des Domaines). Le cahier des Charges (clauses particulières) attribue un certain nombre d'engins dans le respect du code de l'environnement. Tous ces instruments de pêche doivent être immatriculés (n° du lot + nom).

- La réglementation en vigueur interdit la pêche amateur du samedi 18 heures au lundi 6 heures afin de ne pas perturber les pêcheurs aux lignes. - Dans la Nièvre, l'ADAPAEF a demandé l'interdiction du l'usage du filet pendant la fermeture du brochet (du 1^{er} février au 30 avril)

- La vente de tout poisson est interdite au contraire des pêcheurs professionnels.

- Lots de pêche sur le DPF pêchés ou susceptibles d'être pêchés par les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets :

- ARON, 5 lots de I à 5
- ALLIER, 5 lots de D7 à D11
- LOIRE, 11 lots de D8 à D18 et 15 lots de E1 à E16.

CONTACTS :

Président : Michel CADIOT

Tél. 02.38.31.13.19

Secrétaire : Daniel MESSELOT

Tél. 02.48.72.60.78

Trésorier : Sita LOUNTHONE

Tél. 06 63 73 83 17

Les « Derniers Indiens de la Rivière » (dont la moyenne d'âge est élevée) jouent un rôle important au niveau de la gestion piscicole : alevinage en fingerlings-brochets ; ils contribuent à des réhabilitations de frayères, à la capture de poissons nuisibles (poissons chats et perches soleil) ou encore peu recherchés (mulets de mer, brèmes, barbillons, chevaines...). En fin de chaque mois ils doivent remplir et envoyer aux services compétents leur fiche de capture et tenir à jour les carnets de captures d'anguilles.

De plus, une fiche récapitulative de la saison de pêche est adressée par chaque pêcheur, à l'ADAPAEF-58 qui établit un bilan par lot, par procédés de pêche, par espèces capturées, bilan communiqué à la DDT.

Mais cette approche du milieu aquatique est complétée par des observations relatives à la population piscicole de chaque lot (espèces proliférantes, nouvelles, ou en régression) maladie, mortalité, nanisme.

De plus, la « veille environnementale » des adhérents de l'ADAPAEF-58, vise à suivre les préceptes de la Charte NATURA 2000, à savoir : alerter les services de l'ONEMA et de l'antenne NATURA 2000 en cas de pollution, de présences indésirables au niveau de la flore (jussie, renouée du Japon) et de la faune (ragondins, bernaches du Canada) ou souhaitées (castors, loutres, cigognes...), de feux intempestifs sur le DPF, de décharges sauvages, de circulations motorisées sur le DPF....

En conclusion, les Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets sont les derniers survivants de la pêche traditionnelle et ancestrale. Leur savoir-faire est en passe de disparition alors que ce loisir fait partie du patrimoine culturel.



PARCOURS SPÉCIFIQUES

PARCOURS « TRUITES » SUR LA VRILLE



Sur le secteur entre Annay et Neuvy sur Loire, l'AAPPMA « La Myennoise » gère un parcours spécifique « truites » en rivière avec une réglementation préfectorale adaptée (quota de capture réduit à 3, ouverture le week-end du samedi au lundi + jours fériés; pêche à 1 seule ligne). **Se renseigner auprès de l'AAPPMA (06 60 85 48 13).**

1📍 47.5294782 , 2.8921202

2📍 47.5337302 , 2.9135862

3📍 47.5370920 , 2.9313679

PARCOURS « NO-KILL MOUCHE » SUR L'YONNE EN AVANT DE PANNECIÈRE



Sur proposition de l'AAPPMA de Corbigny, un secteur no-kill réservé à la pêche de la truite et de l'ombre commun a été mis en place sur l'Yonne en amont de Montreuil.

Seule la pêche à la mouche est autorisée.

1📍 47.177774 , 3.7907688

2📍 47.1833244 , 3.805005



PARCOURS SPÉCIFIQUES

RÉSERVOIR DU CHÂTELET PÊCHE À LA MOUCHE



Les salmonidés du Châtelet

Plan d'eau de 3 ha au milieu des forêts et des monts du Morvan. Les truites arcs en ciel sont belles et combatives, et les parties de pêche dans ce cadre ravissent tous les moucheurs. Seule la pêche à la mouche est autorisée. Float-tube autorisé, trois maximum en action. Cartes à la journée 25 € (dès 8h00), matin (8h-14h) ou après midi (14h-20h) 15 euros et jeunes 8 €. Tables et abris sur place.

📍 47.016705, 3.983678

! Derniers dimanches de septembre et octobre réservés à la pêche aux leurres (25 euros, No-kill, hameçons simples sans ardillon, tous types de leurres). Derniers dimanches d'avril, mai et juin sont réservés aux groupes de pêche à la mouche. Le forfait est de 120 euros pour 10 pêcheurs (il est possible de venir moins nombreux mais le tarif reste de 120 euros.) au-dessus de 10, 12 euros par personne supplémentaire.



DÉPOSITAIRES DE CARTES

Château-Chinon : Maison de la Presse, 03 86 85 13 55 / **Château-Chinon** : Café du Boulevard, 23 Bd de la République, 03 86 85 16 11 / **Sur place** : Moulin des Morvans, M. Blanchet : 06 40 90 41 93 - 03 86 85 00 46



PARCOURS FAMILLE DE LUTHENAY

Ce site, bien en retrait de la route départementale, offre tous les atouts que les pêcheurs recherchent en fréquentant le Canal : calme, berges accessibles, diversité et quantité de poissons ! Le site de la gare de Luthenay-Uxeloup, créé en 2024, permet d'accueillir toute la famille, grâce à ses infrastructures adaptées. Cette gare étant fréquentée par les bateaux de plaisances, le partage et la courtoisie restent de rigueur pour passer un bon moment halieutique.

📍 47.872855, 3.269110



PARCOURS PASSION DE DONZY

Cet aménagement trouve son origine dans le souhait de l'AAPPMA la Truite de Donzy d'offrir un parcours halieutique aménagé, facilement accessible à tous et en toutes saisons. Le Nohain sur cette portion offre des eaux fraîches toute l'année et un profil diversifié qui voit cohabiter de nombreuses espèces de poissons, allant de la truite au brochet. Les techniques de pêche peuvent donc être multiples permettant à un large éventail de pêcheurs de pratiquer leur passion dans les meilleures conditions. Un lavoir communal très bien entretenu est présent au milieu du parcours, offrant un refuge en cas d'intempéries ou de fortes chaleurs.

📍 47.362197, 3.111622





PARCOURS SPÉCIFIQUES

CARPODROME CERCY-LA-TOUR



- Parking
- Pique-nique
- Information
- Postes de pêche non gravillonnés
- Chemin forestier
- Chemin Piétonnier et postes de pêche
- Digue
- Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.

! *Seules les techniques de pêche à la grande canne, feeder et anglaise sont autorisées. Remise à l'eau des poissons obligatoires.*
ACCESSIBLE AVEC LA CARTE DE PÊCHE FÉDÉRALE.



Carpodrome de la Tuilerie (Propriété de la Fédération de pêche)

Gérer conjointement par l'AAPPMA la carpe de Cergy la tour et la Fédération de Pêche de la Nièvre, Ce bel étang d'une superficie de 4 hectares a été acheté en 2019 pour devenir le premier Carpodrome fédéral de la Nièvre.

Le plan d'eau est exclusivement empoissonné en carpes et en tanches afin de satisfaire les amateurs de sensations fortes. Un règlement intérieur est disponible sur place

📍 46.8800275 ,
3.6232489



ETANG DE VAUX (NO KILL BROCHET)



L'étang de Vaux est classé en « NO KILL » Brochet avec une réglementation spécifique. La pêche des carnassiers est autorisée uniquement aux leurres artificiels. Une réserve a été mise en place où la pêche des carnassiers est interdite, en revanche la pêche de la carpe et des autres poissons blancs reste autorisée. L'étang est aussi réputé pour ses carpes spécimens. Situé au cœur de la Nièvre, l'étang de Vaux est un véritable paradis pour les pêcheurs. L'étang de Vaux est classé espace naturel sensible. Il est le plus grand d'un ensemble de 3 plans d'eau séparés par des digues. Ils ont été créés il y a plus de 200 ans pour alimenter le canal du Nivernais, entourés de forêts, à certains endroits. La mise en place du no kill sur le brochet a permis le développement d'une population importante avec de nombreux sujets dépassant le mètre. En 2022, des abris artificiels ont été immergés afin de multiplier les zones de caches et permettre un développement de la biomasse du lac.

1📍 47.1913758 , 3.6136573

2📍 47.1870754 , 3.6167755

3📍 47.1795125 , 3.6090431



Navigation uniquement au moteur électrique.



PARCOURS SPÉCIFIQUES



ETANG DE BAYE (NO KILL BLACK BASS)



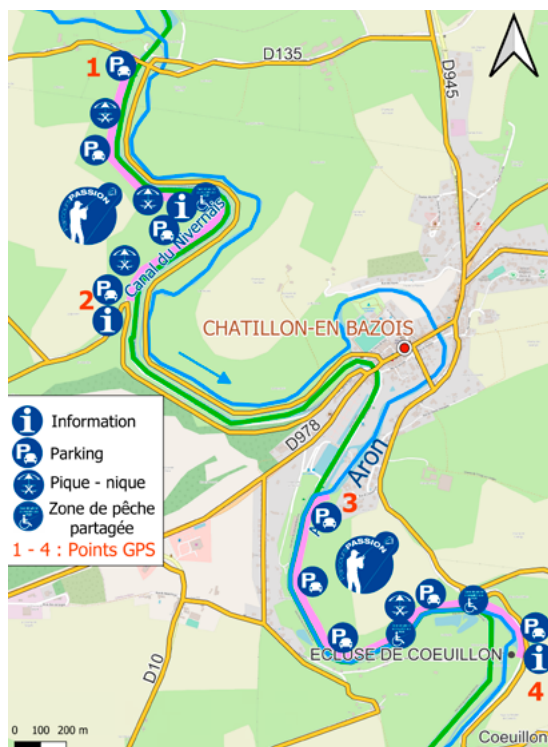
Le black bass a été introduit dans l'étang en 2022. Afin de pérenniser le développement de l'espèce, les pêcheurs doivent obligatoirement remettre les blacks bass capturés à l'eau peu importe leur taille.

Le plan d'eau est aussi réputé pour ses carpes (pêche de nuit interdite). Attention, la navigation est limitée à l'usage du moteur électrique. Amis pêcheurs respecter les autres usagers qui pratiquent la voile sur le plan d'eau.

1📍 47.1805081, 3.6151487

2📍 47.1768207, 3.6197209

3📍 47.1641919, 3.6192207



PARCOURS MINGOT ET COEUILLOIN (PASSION CARPE DE NUIT)



L'AAPPMA de Chatillon en Bazois et la Fédération de Pêche de la Nièvre ont aménagés deux secteurs de pêche de la carpe de nuit sur le canal du Nivernais en amont et en aval de Chatillon. Des empoissonnements importants de carpes ont été réalisés. Le contre halage est réservé aux pêcheurs avec une circulation en sens unique. Tout au long des secteurs, les pêcheurs trouveront des places de parkings ainsi que des tables des campings. Il est également possible de réaliser de très belles pêches au feeder, à l'anglaise ou encore à la grande canne.

1📍 47.062215, 3.641782

2📍 47.0540086, 3.6415726

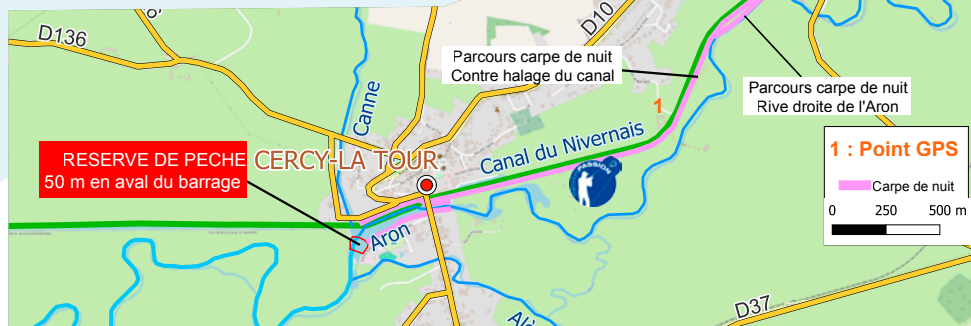
3📍 47.0469552, 3.6515905

4📍 47.0413862, 3.6612997



PARCOURS SPÉCIFIQUES

PARCOURS CARPE DE NUIT DE CHAUMIGNY (CERCY LA TOUR)



Le contre halage a été aménagé et la pêche de nuit est autorisée sur le contre halage.

Une quantité importante de carpes de tailles moyennes a été déversée afin de satisfaire les pêcheurs.

📍 46.8713745, 3.66003375 (accès parcours de nuit)

No kill Black-bass

PREMERY



L'AAPPMA a souhaité introduire le black bass dans son plan d'eau afin de diversifier les techniques de pêche et répondre à la demande de nombreux jeunes pêcheurs.

Il est obligatoire de remettre l'ensemble des blacks bass à l'eau peu importe leur taille.

Il est également possible de pêcher la carpe de jour, la population de poisson de taille moyenne est importante. Attention de ne pas pratiquer la pêche dans la réserve.

📍 47.17811, 3.33589

PARCOURS EGUILLY (PASSION PÊCHE AU COUP)



Sur ce parcours de plus de 7 km de long, le contre halage a été aménagé uniquement pour les pêcheurs (circulation en sens unique). Il est possible d'y pêcher aussi bien le canal du Nivernais que la rivière Aron.

De nombreuses places de parkings, tables et zones de pêche partagées permettront aux pêcheurs de s'installer au mieux et de réaliser de superbes pêches de poissons blancs, carpes et même de sandres et brochets.

📍 47.0312418, 3.6568708

📍 47.0137791, 3.6674090



ÉTANG DE PÊCHE

L'ÉTANG DU MERLE (17 HA)



Gestion par l'AAPPMA «La Perchette» de Vaux,

2^{ème} catégorie piscicole non domaniale

L'étang du Merle est géré depuis peu par l'AAPPMA La Perchette de Vaux et la Fédération de Pêche. Ce bel étang familial est idéalement situé dans le département, et propose en saison des activités complémentaires à la pêche comme la baignade et le camping. Récemment aleviné en carnassiers et en poissons blancs, il est doté d'une bonne population piscicole pouvant combler toute la famille. La pêche est autorisée en canoë, float-tube ou barque avec moteur électrique. Les moteurs thermiques sont interdits. La pêche est interdite depuis la digue, sur la plage de baignade en saison estivale, et dans l'enceinte du camping par les personnes extérieures à celui-ci.

📍 47.137022, 3.498723



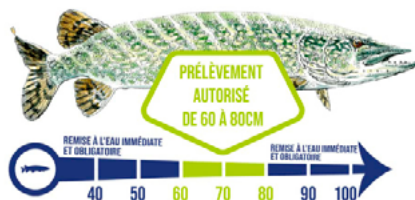
L'ÉTANG DE LA BOUE À RÉMILLY (8 HA)



2^{ème} catégorie piscicole

Propriété de la Fédération de Pêche. Étang familial. Tables de pique-nique, aires de stationnement, information sur la pêche sont à votre disposition au bord de l'eau. Accès véhicule sur les ¾ des berges. Ouvert toute l'année. Attention à la fermeture spécifique du brochet et du black-bass. Gestion par AAPPMA de Fours.

📍 03°46'06" E - 46°49'56" N



ÉTANG DE COSSAYE **NOUVEAU**

Grosse nouveauté cette année pour l'AAPPMA la brème de Decize.

La gestion piscicole de l'étang de Cossaye est assurée par l'AAPPMA de Decize en collaboration avec la Fédération Départementale de Pêche de la Nièvre. L'étang a été vidangé en décembre et l'empoissonnement sera finalisé en janvier. Ce sera un plan d'eau fédéral soumis aux mêmes règles que les eaux de seconde catégorie (quotas de capture et taille de prélèvement). Pour pouvoir y pêcher, il faudra s'acquitter d'une carte de pêche du réseau associatif. Les cartes de pêche sont disponibles à L'Abri du Pêcheur, au port de la jonction, à l'office du tourisme de Decize et bientôt au bar - épicerie le 777 de Cossaye. L'étang étant réciproitaire, il est ouvert à l'ensemble des pêcheurs. L'AAPPMA souhaite y organiser des pêches à la truite et diverses animations.

📍 46.746278, 3.482943





ÉTANG DE PÊCHE

L'ÉTANG DE CHEVENON (4 HA)

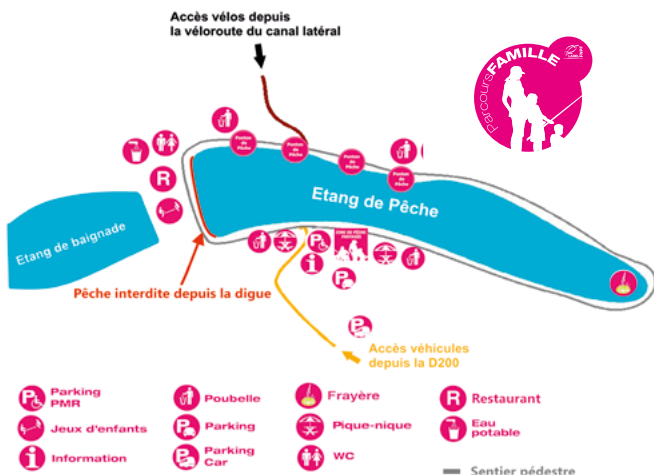
2^{ème} catégorie piscicole non domaniale



Gestion par l'AAPPMA de Nevers

Sa vocation est familiale, tournée vers la pêche au coup. Quelques carnassiers sont cependant présents dans le plan d'eau. La labellisation « Parcours Famille » et tous les aménagements réalisés pour la création du « Zébulle Parc » contribuent également à améliorer l'accueil des pêcheurs et de leurs familles. Une « zone de pêche partagée » est présente en rive gauche et plusieurs postes de pêche aménagés agrémentent la rive droite. Embarcations interdites.

📍 46.912413, 3.224447



L'ÉTANG D'ARTHEL (2 HA)

2^{ème} catégorie piscicole

Plan d'eau de 2 ha situé au cœur du village d'Arthel et au pied du château (site historique classé), cet étang est le lieu de pêche idéal pour capturer une friture de gardons. Pour les amateurs, la population de carpes et de tanches permet également de prendre « plus gros ». L'étang est entouré d'une pelouse entretenue et le maintien du site dans un état de propreté irréprochable est exigé. Ouvert toute l'année. Dépositaires les plus proches : Mairie d'Arthel et dépositaires de Prémy.

📍 47.244130, 3.405925



ÉTANG CIGOGNE À LA FERMETÉ

2^{ème} catégorie piscicole

Petit plan d'eau tranquille au cœur de la campagne et proche de la fermeté, vous pourrez y prendre exclusivement du poisson blanc. Plutôt destiné à la pêche en famille, nous vous incitons à remettre les poissons à l'eau afin que les enfants et débutants prennent du plaisir à découvrir la pêche. Sur des pièces d'eau aussi petites, la quantité de poissons n'est pas énorme et un prélèvement trop important peut rapidement réduire à néant l'empoissonnement.

ÉTANG BOUTEILLE À SAINT SAULGE

2^{ème} catégorie piscicole

Petit étang situé à proximité de Saint Saulge. Le peuplement piscicole est essentiellement constitué de gardons et de black bass. Attention l'espèce black bass est classée en no kill et doit être obligatoirement remise à l'eau.



No kill Black-bass



HÉBERGEMENTS PÊCHE DANS LA NIÈVRE



Plusieurs hébergeurs nivernais ont réalisé les aménagements nécessaires pour répondre au cahier des charges du label « Hébergement Pêche » de la Fédération Nationale de la Pêche en France.

Ces lieux garantissent ainsi aux pêcheurs de trouver un logement adapté à leur loisir avec une dépendance pour stocker le matériel de pêche, les vêtements de pluie, les bottes, ou le wadders, un point d'eau extérieur, une solution pour garder des vifs (vivier, bulleur, ou milieu aquatique à proximité), un frigo dédié aux appâts, et toute la documentation utile pour passer un bon séjour pêche (guides réglementaires et touristiques, cartes IGN, adresses des magasins de pêche, etc...).

AU FOUDRE DU BAZOIS

2 bis Place Pierre Saury 58110
Châtillon en bazois. Gîte d'étape et
de séjour - Capacité 15 pers

Contact : M et Mme VIN
aufoudre58@gmail.com

06 18 81 76 50 - <https://www.gite-au-foudre-du-bazois.com/>

📍 47.05310 , 3.65515



CAMPING DES SOULINS

Les Soullins 58120 Corancy
Camping - 34 emplacements / 3
yourtes 1-4 pers / 3 Chalets 1-5 pers.
Idéalement situé au bord du lac de
Pannecière.

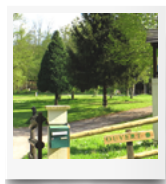
Contact : M GUENARD -

campinglessoullins@gmail.com

03 86 84 47 52 - 06 87 31 88 05 -

<https://campinglessoullins.fr/>

📍 47.1173201 , 3.9326263



DOMAINE DE CANDIDE

Meulot 58110 Biches

Gîte et Chambre d'hôte - capacité 10 pers. Idéalement

situé près de l'écluse de Meulot

entre le Canal du Nivernais et la

rivière Aron

(2^{ème} catégorie).

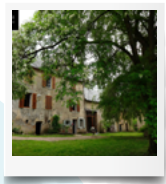
Contact : M GAILLARD

domainecandide@gmail.com

06 74 37 68 89 -

<http://domainedecandide.com/>

📍 47.01555 , 3.66777



GITE DES CORVÉES DE VAUX

Les corvées de Vaux 58800 La
Collancelle.

Gîte - capacité 6 pers

Chalet bois 6 personnes avec vue sur
les Etangs de Baye et de Vaux, grand
terrain et terrasse, accessibilité aux
plan d'eau à pied.

Contact : M MARTIN - 06 37 66 33 30

📍 03°37'12"E - 47°10'45"N



GÎTES DES PÊCHEURS

Gîtes des pêcheurs lieu-dit Vaux

58210 Montigny-en-Morvan

Meublé : 4 personnes (1 chambre 2

personnes + canapés BZ). A proximité

immédiate du lac de Pannecière et à

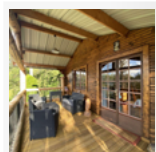
environ 40 minutes des autres lacs

du Morvan.

Contact : 06 46 56 20 99 (Mag) - 06 18 92 76 09 (Alex)

Mail : magalipetitjean58@gmail.com

📍 47.139872 , 3.881368



LA MAISON D'HÔTE DU BAC D'ALLIER

(INSTANT NATURE)

3 rue du panorama 58180 Mazy

Chambre d'hôte - Gîte pouvant

accueillir 5 personnes, situé à 1

kilomètre de la Loire et 2 kilomètres

du bec d'Allier, lieu de confl uence

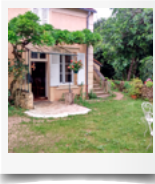
entre l'Allier et la Loire.

Contact : M PAGE

instant-nature-page@wanadoo.fr

03 86 57 98 76 - www.intant-nature.org

📍 46.97923 , 3.08699



SPL CONFLUENCE

PORT DECIZE

Port de Decize LA JONCTION

58300 DECIZE

Hôtel / Gîtes / Gîte étape ou de

Groupe - capacité 50 pers. Plusieurs

logements au bord du Canal Latéral à

la Loire pouvant accueillir jusqu'à 50

personnes, restauration et vente de cartes de pêche sur le

site, location de bateaux.

Contact : port-decize@ccsn.fr - 03 73 15 00 00

<https://www.port-decize.fr/>

📍 46.82222 , 3.45507



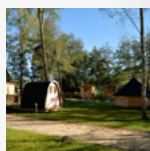


HÉBERGEMENTS PÊCHE DANS LA NIÈVRE

LE PETIT ROBINSON

Lieu-dit la Copine 58300 Champvert
24 gîtes en bois insolites (roulotte, cabanon, tipi ou igloo) de 3-6 personnes. Ouvert toute l'année. Proche du canal du Nivernais et de l'Aron.

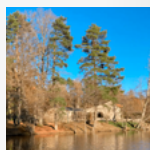
Contact : M et Mme KERN
contact@lepetitrobinson.com
03 86 25 43 16
www.lepetitrobinson.com
📍 46.84176 , 3.49058



LE PETIT PARADIS AU CŒUR DU MORVAN

L'huis des meunier 58230 Dun les places. Gîte - capacité : 8 pers

Contact : Mme DOITRAND
naturedecouverte@orange.fr
06 22 86 93 93
www.petit-paradis-morvan.fr
📍 47.28680 , 4.01098

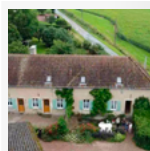


LA FAMILLE EST DANS LES BLÉS

Pouilly 58110 Brinay

Gîte - capacité : 15 pers

Contact : M et Mme LAURIER
b.laurier@wandoo.fr - 06 31 59 81 01
<https://la-famille-est-dans-les-bles.com>
📍 47.02521 , 3.71438



LE CENTRE

23 rue Saint-Gervais 58140 Brassy
Gîte - capacité : 30 pers

Contact : M. REFAIT Olivier
accueil@lecentre-brassy.com
03 86 55 02 74 / 06 83 77 71 62
www.lecentre-brassy.com
📍 47.26192 , 3.93639



MOULINS DES MORVANS

2 route de la Bourrade - 58340 Fachin

Gîte et chambre d'hôte

Capacité : 15 personnes

A proximité immédiate du réservoir de pêche à la mouche du Chatelet et à une demi-heure du lac de Pannecièrre.

Contact : 03 86 85 00 46
Mail : moulindesmorvans@orange.fr
📍 47.015300 , 3. 881368



LA GUETTE

Chambre d'hôte

15 ter rue de la Guette

58340 Cercy-la-Tour

Contact : M. MME. BAZOT
06.80.25.11.00
Sylviebazot3@gmail.com



LE REPOSE PIEDS

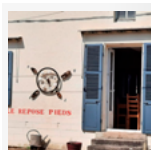
Gîte

16 route de Saint-Saulge

58240 Saint Réverien

06.48.50.03.75

Contact : MME. NISOT
natnisot@yahoo.fr
<https://www.nathalienisot.com/>





WWW.PECHE-TECH.COM

VENTE / CONSEIL

LOCATION DE FLOAT-TUBE ET
BATEAUX AMORCEURS

CARPE / SILURE / CARNASSIER / COUP



SHOWROOM 80 M²

LE LUNDI DE 14H À 19H ET
DU MARDI AU SAMEDI
9H-12H / 14H-19H

3 QUAI DE LA JONCTION
58000 NEVERS
06 67 39 12 86



PÊCHE TECH



@PECHE_TECH_58





Électricité Prudence

Gardons nos distances



Electricité prudence : gardons nos distances.

enedis



Pêchez ces conseils sans modération !

- Ne pas pêcher près des lignes électriques,
- Tenir votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique,
- Être vigilant aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque,
- Se renseigner auprès de sa fédération de pêche.



Attention : Il y a DANGER même sans TOUCHER !

Un arc électrique peut se former sans contact direct et provoquer une électrocution.

Pour toute information complémentaire,
consultez **electricite-prudence.fr** ou rendez-vous sur **enedis.fr**